

TRENTE-NEUVIÈME ANNÉE

---

REVUE  
DE BRETAGNE

DE

VENDÉE & D'ANJOU

PUBLIÉE PAR LA  
Société des Bibliophiles Bretons

---

**TOME XIII**

---

*5<sup>me</sup> Livraison. — Mai 1895*



PARIS ET NANTES

---

1895

---

— S'adresser pour la rédaction de la REVUE à M. OLIVIER DE GOURCUFF, Délégué du Bureau des Bibliophiles Bretons, 5, rue Gounod, à Paris.

— Communications relatives à la SOCIÉTÉ DES BIBLIOPHILES BRETONS : s'adresser à M. R. BLANCHARD, Secrétaire de la Société, 11bis quai Turenne, à Nantes.

# AIRARD ET QUIRIAC

ÉVÊQUES DE NANTES

(1050-1079)

(Fin)<sup>1</sup>

ÉTUDE SUR LES ACTES DE LEURS PONTIFICATS

### III

Quiriac ou Guérech, fils d'Alain, comte de Cornouaille, et frère d'Hoël, comte de Nantes, puis duc de Bretagne, fut le successeur d'Airard. Nous avons déjà dit que la date de 1052, donnée comme celle de son élection par la plupart des auteurs, ne s'appuyait sur aucun texte ancien, mais résultait vraisemblablement d'une bévue de Travers<sup>2</sup>, et que l'acte de 1055 relatif à la Chaume, dans lequel on le fait intervenir, était plus que suspect.

Quiriac eut-il, à côté des archidiacres, quelque part dans l'administration du diocèse pendant l'intervalle qui s'écoula entre le départ de son prédécesseur et le moment où nous le voyons s'intituler évêque de Nantes? La chose n'est pas impossible. Attaché dès ce temps, selon toutes probabilités, au clergé de la cathédrale, sa parenté avec le comte Hoël le mettait naturellement en évidence, quel que fût alors son âge, et si le sceau à la légende : « *Sacerdotis Nanetensis Quiriaci*, » est bien authentique<sup>3</sup>, peut-être y doit-on voir un monument remontant au temps de son administration, alors qu'il n'était encore que simple prêtre.

<sup>1</sup> Voir la livraison d'avril 1895.

<sup>2</sup> Voy. p. 165-166 et 253-254.

<sup>3</sup> Voy. ce que nous en avons dit, p. 177.

Quoi qu'il en soit, la première fois que nous rencontrons Quiriac d'une façon positive, c'est en 1059. Le 23 mai de cette année il assistait à Reims au sacre du roi Philippe I<sup>r</sup>. Son nom est le dernier de ceux des vingt évêques mentionnés dans la relation de la cérémonie<sup>1</sup>. Cette particularité, sans qu'on doive y attacher une importance outre mesure, pourrait néanmoins se concilier avec ce que nous allons dire de la date à laquelle Quiriac lui-même faisait remonter son pontificat, et autoriser à conclure qu'il n'était encore évêque que de nom, tout en étant administrateur en titre du diocèse.

Le document du 23 mai 1059 est tout à fait spécial parmi ceux qui nous sont restés de Quiriac. En effet, son prédécesseur vivait encore, bien que ayant cessé de se qualifier évêque de Nantes, et lui-même n'était pas dans la plénitude de ses droits puisqu'il n'a pas cru devoir étendre jusqu'à cette date son épiscopat.

Il nous est resté cinq chartes de Quiriac dans lesquelles a été exprimée l'année de son pontificat. Quoi qu'en ait dit Travers (I, 214) sur les trois manières différentes de compter cette année : à partir de 1052, de 1060, de 1063, il n'y en a en réalité qu'une seule. La première résulte, nous l'avons vu, d'une mauvaise lecture de l'abbé ; la seconde est la bonne ; nous n'avons pas rencontré la troisième, et Travers ne cite aucun acte où l'on trouve cette façon de calculer.

Des chartes du 13 août 1063, 7 janvier 1065, 11 juillet 1073<sup>2</sup>, respectivement de l'an III, V et XIII de Quiriac, il résulte que les 7 janvier, 11 juillet et 13 août 1061, le prélat était dans la première année de son pontificat ; par suite qu'il ne se considérait pas comme évêque le 13 août 1060 et à *fortiori* les 7 janvier et 11 juillet précédents. La conséquence, c'est que Quiriac a été élu ou sacré entre

<sup>1</sup> « Wuerco Nannetensi » (Duchesne, *Hist. Francorum scriptores*, IV, 162). Le document a été également publié dans les collections des *Conclaves* et au *Gallia christiana*, t. X, *Instrumenta*, col. 23. — Varin, *Archives administratives de la ville de Reims*, t. 1<sup>er</sup>, première partie, p. 209-210, n'indique pas moins de sept ouvrages dans lesquels a été éditée la pièce, et encore n'est-il pas complet. On y trouve les variantes : *Wureo, Quiriaco*.

<sup>2</sup> Vu la contradiction des textes et des notes chronologiques qu'elle renferme, nous n'utilisons pas la charte du 1<sup>er</sup> avril 1064 qui n'apporterait d'ailleurs aucun élément nouveau.

le 13 août 1060 et le 7 janvier 1061. Nous ignorons la date précise du n° 429 du *Cartulaire du Ronceray*, de l'an III de Quiriac ; mais nous avons établi que c'est entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 24 février 1064 (n. s.) qu'il a été donné. En combinant les éléments qu'il nous apporte avec ceux déjà acquis, ce serait entre le 1<sup>er</sup> et le 7 janvier 1061 qu'aurait eu lieu l'élection ou le sacre de notre évêque.

Les actes de Quiriac sont datés pour la majeure partie ; il suffira d'en donner une analyse succincte, nous réservant d'insister seulement sur quelques-uns.

1. — Reims, 1061, 14 mai. « Actum Remis, anno incarnati Verbi MLXI<sup>o</sup>, Philippi regis II<sup>o</sup>, Gervasii archiepiscopi VI<sup>o</sup>, II idus maii, indictione XIV. » Diplôme du roi Philippe I<sup>er</sup> confirmant les donations faites à l'église de Saint-Nicaise de Reims. Quiriac figure parmi les témoins<sup>3</sup>.

2. — [1061-1062]. Charte-notice relatant le don fait à Perenès, abbé de Redon, par Glemarhoc, de la sixième partie de l'île d'Her, et par le même et autres, de leurs parts respectives du cimetière de Saint-Symphorien. Octroyée sous le gouvernement du comte Hoël à Nantes et sous l'épiscopat de Quiriac, la donation fut ratifiée par celui-ci<sup>4</sup>. Perenès vivait encore le 30 septembre 1061<sup>5</sup> ; il n'était plus abbé le 25 octobre 1062<sup>6</sup>. Comme il mourut le 21 mai — en 1062 selon toute apparence — la présente charte se trouve limitée entre le début du pontificat de Quiriac et le décès de Perenès.

3. — Angers, 1062, 4 avril. « MLXII, II<sup>o</sup> nonas aprilis, apud civitatem Andecavam. » L'archevêque de Besançon, les évêques

<sup>3</sup> Plus haut, p. 180.

<sup>4</sup> « Signum Quiriaci Nannetensis episcopi » (Dom Marlot, *Metropolis Remensis Historia*, t. 1<sup>er</sup>, p. 619). Cf. Mabillon, *Annales ord. S. Benedicti*, IV, p. 613.

<sup>5</sup> « Regnante Hoel comite, Gueret episcopatum Nannetis regente et hoc dum annuente » (*Cartulaire de Redon*, n° 265).

<sup>6</sup> N° 25 de Quiriac.

<sup>7</sup> N° 4 de Quiriac.

d'Angers, du Mans et de Nantes<sup>1</sup> font la dédicace du monastère de Saint-Sauveur ou de la Trinité d'Angers, autrement dit prieuré de l'Evière. Le fait de procéder, à la date susdite, à la dédicace d'une église en compagnie d'autres évêques, infirme l'assertion du *Chronicon Britannicum* quand il rapporte à l'année 1063 l'ordination de Quiriac<sup>2</sup>.

4. — Nantes, 1062, 25 octobre. « Actum civitate Nampnetis, anno ab Incarnatione Domini MLXII<sup>o</sup>, indict. XV, regnante Philippo Francorum rege, anno IIII<sup>o</sup> regni sui, consule Hoello. Datum per manus Radulfi, Nampnetensis aeclesiae cancellarii, VIII kal. novembris. » Charte de Quiriac, évêque de Nantes<sup>3</sup>, concédant à Almodius, abbé et aux religieux de Redon, les églises suivantes qu'ils possèdent dans son diocèse : Frossay, la Marne, le Cellier, Saint-Denis-du-Châtillon, Mouais, Marsac et Massérac. Outre le *signum* de Quiriac<sup>4</sup>, on trouve encore à la fin de l'acte les *signa* d'Hoël, comte de Nantes<sup>5</sup>, des archidiacres Guillaume et Alvéus, de divers chanoines de Nantes et d'Almodius, abbé de Redon.

5. — Angers, 1063 n. s., 9 février. « Andecavensi... V idus februarii, anno ab Incarn. Domini MLXII, indict. prima. » Chartre notant un jugement rendu par Quiriac<sup>6</sup> dans une cause entre Albert, abbé de Marmoutier, et Almodius, abbé de Redon, au sujet de la possession du prieuré de Béré. Le prononcé de la sentence définitive est renvoyé au 29 juin suivant.

<sup>1</sup> « Quiriacum episcopum Nannetensium » (Chronique de l'Evière, *alids* de Vendôme, *alids* d'Angers, dans Labbe, *Nova bibliotheca manuscriptorum*, t. I, p. 233, et dans *Chroniques des églises d'Anjou*, par Marchegay et Mabilley, p. 168).

<sup>2</sup> D. Mor., *Pr.*, I, 102.

<sup>3</sup> « Quiriacus, Nannetensis episcopus aeclesie » (D. Lob., II, 256-257 ; D. Mor., *Pr.*, I, 417 ; *Cartulaire de Redon*, n° 285).

<sup>4</sup> « Signum domini Quiriaci praesulis. »

<sup>5</sup> « Signum Ohelli consulis. »

<sup>6</sup> « Quiriacum Nannetensem episcopum » (Baluze, *Miscellanea*, in-8°, t. VII, p. 223 ; D. Mor., *Pr.*, I, 417 ; *Recueil des historiens de France*, t. XIV p. 149 ; De Courson, *Appendice au cartulaire de Redon*, n° 12).

Cet acte est manifestement de 1063 en nouveau style, comme le prouve l'indiction ; c'est du reste le sentiment de Mabillon<sup>1</sup>. Il n'était donc pas nécessaire de vouloir redresser un texte correct en disant qu'au lieu d'indiction I, il faut lire indiction XV<sup>2</sup>. Travers et le *Gallia*, qui l'a suivi, ayant interprété par le 9 février 1062 la date du document, en ont conclu que Quiriac avait séjourné à Angers depuis ce temps jusqu'au 4 avril 1062, époque de la dédicace de Saint-Sauveur (ci-dessus, n° 3). Cette conséquence, qui ne s'imposait aucunement, même d'après leur manière de calculer, étant donnée la faible distance entre Angers et Nantes, est réduite à néant si l'on adopte la date du 9 février 1063.

6. — Nantes, 1063, 29 juin. « III kal. julii. » Sentence rendue par Quiriac dans le susdit différend entre Marmoutier et Redon touchant Béré<sup>3</sup>. Le prélat donne raison à la première de ces abbayes. Parmi les témoins : Rainaud, évêque de Saint-Malo, Guillaume, archidiacre, et plusieurs chanoines de Nantes, au nombre desquels Raoul, chancelier de l'évêque.

7. — Nantes, 1063, 13 août. « Actum Nannetis publice, anno ab Incarn. Domini MLXIII, ordinationis vero Quiriaci presulis III<sup>o</sup> anno, regnante Philippo rege anno quarto regni sui, consule Hoello, indict. prima... per manus Radulphi, sancte sedis Nannetensis archicancellarii, die idus augusti, feria IV<sup>a</sup>. » Charte solennelle de Quiriac<sup>4</sup> confirmant aux chanoines de sa cathédrale les donations qui leur avaient été faites par les évêques Hervis et Gautier, ses prédécesseurs, et leur accordant en outre la disposition de diverses églises de la ville et de la banlieue.

Travers (I, 206) a suspecté cet acte. Il trouve excessives les concessions faites à son chapitre par le prélat, et critique les délimi-

<sup>1</sup> *Annales ord. S. Benedicti*, IV, 646.

<sup>2</sup> De Courson, *loc. cit.*

<sup>3</sup> Cette sentence est insérée dans la même Notice que le jugement du 9 février 1063, dont nous venons de parler.

<sup>4</sup> « Quiriacus, Dei gratia Nannetensium episcopus » (Travers, *Concilia provinciae Turonensis*, t. II, n° 77, Bibl. de Nantes, ms. 35 ; Copie de 1762 aux Arch. Loire-Inf., G 221 ; D. Mor., *Pr.*, I, 413-415).

tations spécifiées par la charte pour les domaines octroyés. Ces raisons sont bien faibles. Tout au plus pourrait-on relever contre la pièce la difficulté de faire concorder la 4<sup>e</sup> année du roi Philippe — quel que soit le point de départ que l'on adopte pour le début de son règne — avec les autres notions chronologiques. Il ne nous semble pas cependant que ce soit une raison suffisante pour infirmer cet acte : le premier rédacteur a pu faire, sur ce point, erreur d'une année, sans que pour cela l'authenticité de la pièce soit compromise. On pourrait alléguer en outre que la charte était munie du sceau à la légende : « Quiriaci sacerdotis Nannetensis. » Nous nous sommes déjà expliqué sur cette question à propos d'un autre document<sup>1</sup>, et ce nouveau motif nous paraît également insuffisant pour jeter le discrédit sur la pièce.

8. — 1063. Différend<sup>2</sup> entre Quiriac et Raymond, abbé, et les religieux de Bourgdieu, au diocèse de Bourges, touchant l'église Saint-Donatien de Nantes. Le pape Alexandre II, avant de statuer, enjoint à l'évêque de réparer le préjudice causé aux moines.

9. — Nantes, 1064 n. s. [1<sup>er</sup> janvier à 24 février]. « Actum Nannetis, anno ab Incarn. Domini MLXIII<sup>o</sup>, presulatus autem Quiriaci pontificis III<sup>o</sup>, indict. II<sup>o</sup>, concurrentis III, epacte nulle, circulus lunaris XVII, terminus Pascalis nonas aprilis, dies Pasche III<sup>o</sup> idus aprilis. » Charte de Quiriac<sup>3</sup> relatant que lorsqu'il succéda au vénérable évêque Airard, il trouva presque toutes les églises du diocèse soumises à des laïcs, bien que de son vivant Airard en eût excommunié les détenteurs ; que, dans la troisième année de son ordination<sup>4</sup>, poursuivant les sacrilèges de cette sorte, il trouva à Prigny les religieuses de Sainte-Marie d'Angers, possédant, par

<sup>1</sup> Ci-dessus, p. 177.

<sup>2</sup> Chronique de Bourgdieu, dans Labbe, *Nova bibliotheca manuscriptorum*, t. I, p. 316 ; Mabillon, *Annales ord. S. Benedicti*, IV, 646.

<sup>3</sup> « Quiriacus, Dei gratia Nannetensis episcopus » (*Cartulaire du Ronceray*, n<sup>o</sup> 429 ; Bibl. nat., ms. fr. 22329, p. 613-616 ; *Gallia christiana*, XIV, *Instrumenta*, 171, d'après D. Housseau). M. Marchegay a donné une traduction de cette charte dans la *Revue des provinces de l'Ouest*, t. II, 1854-1855, p. 792-794.

<sup>4</sup> « Tertio ordinationis nostre anno. »

suite du don que leur en avaient fait les seigneurs du pays, une église dédiée à Notre-Dame. D'un commun accord l'église fut remise aux mains de l'évêque ; une fois consacrée, il la conféra aux dites religieuses qui paieront un besant d'or de cens annuel. Les témoins sont : Guillaume [archidiacre], Alvéus archidiacre, Raoul « grammaticus » — sans doute le même que le Raoul, chancelier des autres chartes de Quiriac — et un certain nombre de chanoines.

Nous avons parlé ailleurs<sup>1</sup> de cette pièce importante pour la biographie de nos deux évêques. Sa date, avons-nous dit, se trouve limitée entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 24 février 1064 n. s.

10. — Marmoutier, 1064, 1<sup>er</sup> avril. Charte de Quiriac par laquelle il confirme les donations faites à l'abbaye de Marmoutier par son prédécesseur Airard. Nous ne reproduirons pas ici les notes chronologiques plus ou moins altérées de cette pièce, d'autant qu'elles sont différentes suivant les sources de seconde main qui nous l'ont transmise. Nous avons longuement disserté dans la première partie de ce travail<sup>2</sup> sur le document en question, qui n'est pas, disions-nous, à l'abri de tout reproche.

11. — Marmoutier, 1065, 7 janvier. « Data VII iduum januarii, anno ab Incarn. Domini MLXV, anno autem presulatus domni Quiriaci V, indictione III. Actum Majori monasterio in nomine Dei feliciter. » Charte de Quiriac<sup>3</sup> concédant à Marmoutier divers droits dans plusieurs églises de son diocèse : Saint-Père-en-Retz, Varades, le Pellerin, Béré. La pièce est souscrite par Quiriac<sup>4</sup>, les archidiacres Guillaume et Alvéus, le chancelier Raoul et une dizaine de membres du clergé de la cathédrale. Ici, comme dans l'acte précédent<sup>5</sup>, il ne faut pas, ainsi que l'a fait Travers (I, 208), prendre le document dans un sens étroit, et croire que tous les per-

<sup>1</sup> Voyez, p. 179-180.

<sup>2</sup> Voyez, p. 175-180.

<sup>3</sup> « Quiriacus Nannet. episcopus » (D. Lob., II, 257, et D. Mor., *Pr.* I, 443, d'après les titres de Marmoutier).

<sup>4</sup> « Signum Quiriaci Nannetensis presulis. »

<sup>5</sup> Voy. ce que nous disons à ce sujet, p. 178.

sonnages mentionnés au bas de la charte se soient trouvés à Marmoutier le 7 janvier 1065. Ils ont approuvé la concession à un moment donné de son *action*, sans assister à sa *documentation* perpétrée dans la célèbre abbaye, et les souscriptions, ou bien sont l'œuvre du scribe, ou bien ont été apposées avant le transport et le dépôt de l'acte dans les archives de Marmoutier.

L'indiction III, exprimée dans les notes chronologiques, prouve qu'il s'agit bien ici de 1065, en ancien comme en nouveau style.

12. — Saint-Florent de Saumur, 1068 n. s., 11 mars. « Acta sunt hæc apud cœnobium S. Florentii, anno ab Incarn. Domini MLXVII, regnante rege Philippo anno VIII, mense martio, V idus ejusdem mensis. » Notice relatant le jugement du cardinal légat Etienne en faveur des moines de Saint-Florent à l'encontre des chanoines de Saumur. Au nombre des témoins : Foulques, comte d'Anjou, Barthélemy, archevêque de Tours, Quiriac, évêque de Nantes<sup>1</sup>, l'évêque de Vannes.

Le 11 mars de la 8<sup>e</sup> année du gouvernement du roi Philippe correspond avec le 11 mars 1067, si l'on fait partir de son sacre le commencement de son règne, et avec le 11 mars 1068, si on le fait débiter à la mort de son père. Les deux façons de compter ayant été simultanément en usage, le synchronisme en question ne saurait nous permettre de préciser si c'est en mars 1067 ou en mars 1068 n. s. que Quiriac se rendit à Saumur. Nous avons adopté la dernière année pour les raisons que nous dirons au n<sup>o</sup> suivant<sup>2</sup>.

13. — Bordeaux, [1068], 1<sup>er</sup> avril. « Die calendas aprilis. » Notice rapportant la sentence rendue, pendant le concile de Bordeaux,

<sup>1</sup> « Signum Warechi, episcopi Namnetensis » (Sainte-Marthe, *Gallia christiana* [cefus], t. IV, p. 395-396). D'après M. Marchegay (*Archives d'Anjou*, t. I<sup>er</sup>, p. 360), cette pièce existe encore en original aux arch. de Maine-et-Loire, et en copies : D. Housseau, n<sup>o</sup> 702 ; D. Huynes, *Hist. ms. de Saint-Florent*, t. 67 ; Bibl. nat., ms. Saint-Germain fr., n<sup>o</sup> 1500, f<sup>o</sup> 31. Cf. Mabillon, *Annales ord. S. Benedicti*, t. V, p. 6-7.

<sup>2</sup> Mabillon (*loc. cit.*) donne le synchronisme de la 9<sup>e</sup> année du roi Philippe, qui ne peut se concilier qu'avec la date adoptée par nous. N'ayant point vu l'original, nous ne pouvons savoir qui a raison sur ce point des Sainte-Marthe ou de Mabillon.

par le cardinal légat Etienne entre les moines de la Trinité de Vendôme et ceux de Saint-Aubin d'Angers, au sujet de la possession du prieuré de Craon. Le jugement fut approuvé par Goscelin, archevêque de Bordeaux, et par huit évêques au rang desquels figurent Quiriac, évêque de Nantes<sup>1</sup>, et Mengisus, évêque de Vannes.

Bien que la date d'année du synode de Bordeaux ne soit point exprimée dans notre charte, il ne semble pas qu'on puisse révoquer en doute celle de 1068 donnée par les auteurs<sup>2</sup>. Cette date une fois admise, on doit, en conséquence, regarder comme de la même année le document qui précède, et ne pas les séparer par l'intervalle de plus d'un an, comme on le fait généralement, en conservant au premier la date de 1067.

La notice du 1<sup>er</sup> avril relate en effet que les religieux de Saint-Aubin étaient venus trouver le légat à Saumur pour lui exposer leurs plaintes, que celui-ci les avait renvoyés au concile qui devait avoir lieu à Bordeaux<sup>3</sup>, et que là il les entendrait contradictoirement avec les moines de Vendôme. Autant il est naturel qu'Etienne, à Saumur le 11 mars, fixât un rendez-vous à Bordeaux pour le mois suivant et s'y trouvât en effet le 1<sup>er</sup> avril, autant il le serait peu de le voir renvoyer la cause à l'année suivante. La présence simultanée des évêques de Nantes et de Vannes auprès du cardinal à Saumur, puis à Bordeaux, confirme cette manière de voir. On comprend très bien que les deux prélats, une fois déplacés, aient accompagné le légat dans le Midi ; il serait moins rationnel de les voir se retrouver à Bordeaux, qui n'était pas leur métropole, un an après leur rencontre de Saumur.

14. — Bordeaux, [1068, avril]. Charte-notice racontant diverses phases du différend soulevé entre les abbayes de Marmoutier et de Redon à propos du prieuré de Béré. Le légat Etienne avait évoqué

<sup>1</sup> « Quiriacus Nannetensis » (D. Martène, *Thesaurus novus anecdotorum*, IV, 96, d'après le cartulaire de Vendôme; *Recueil des historiens de France*, XIV, 84, d'après Martène).

<sup>2</sup> Mabillon, *Annales ord. S. Benedicti*, V, 12 ; D. Martène, *Thesaurus*, IV, 98 ; *Gallia christiana*, II, 803, et XIV, 821.

<sup>3</sup> « Apud civitatem Bordigalam ubi et concilium habiturus erat. »

la cause au synode de Bordeaux. Là, l'évêque de Nantes<sup>1</sup> rapporta que Béré relevait de son diocèse, que les moines de Marmoutier tenaient de lui et sous son autorité ledit prieuré, et que ceux de Redon n'en avaient jamais eu de lui le don ou la concession.

[1069-1070]. La même notice nous apprend en outre que l'évêque de Nantes se rendit ensuite à Tours, et que là, dans le chapitre de Saint-Maurice, et pour se conformer aux ordres du pape, il prêta serment que jamais, à sa connaissance, son prédécesseur Airard et lui n'avaient concédé Béré à l'abbaye de Redon avant d'en avoir fait la concession à Marmoutier<sup>2</sup>. De retour en Bretagne, Quiriac se rendit à deux reprises différentes à Châteaubriant au sujet de la même contestation. La première fois il s'y rencontra notamment avec l'évêque de Vannes et l'abbé de Redon, et la seconde avec ledit abbé.

Aucun des événements de la notice ne s'y trouve positivement daté. Toutefois le synode de Bordeaux en fixe les débuts au mois d'avril 1068 ; le concile de Tours est de 1068 ou 1069, en tout cas antérieur au 12 juin 1070, date de la mort de l'abbé de Saint-Florent Sigon qui s'y trouvait. Les voyages à Châteaubriant doivent être rapportés à 1069-1070, sans qu'on puisse les rejeter au delà de 1073, époque de l'avènement de Grégoire VII à la papauté : ce pontife n'étant encore, d'après les dernières phases de notre charte, que l'archidiacre Hildebrand.

15. — Saumur, 1073, 11 juillet. « Data per manus Rodulfi, Nannetensis ecclesie cancellarii, V idus julii, indictione XI, regnante Philippo rege, anno XV regni sui, anno autem presulatus domni Quiriaci XIII. Actum apud Salmurensis monasterium, anno dominice incarnationis MLXXIII. » Charte de Quiriac<sup>3</sup> confirmant à Guillaume, abbé de Saint Florent, les possessions de son monastère

<sup>1</sup> « Episcopus Nannetensis » (Baluze, *Miscellanea*, in-8°, t. VII, p. 216 ; D. Mor., *Pr.*, I, 419-421 ; *Recueil des historiens de France*, XIV, 150-152).

<sup>2</sup> Cf. le numéro 7 d'Airard et les numéros 5 et 6 de Quiriac.

<sup>3</sup> « Quiriacus, Nannetice sedis vocatus episcopus. » Extrait (D. Lob., II, 257-258, et D. Mor., *Pr.*, I, 440). In extenso, d'après les cartulaires dits *Livre d'argent* et *Livre rouge* de Saint-Florent (Marchegay, *Chartes nantaises de Saint-Florent, près Saumur*, 1877, p. 10).

dans le diocèse de Nantes : les églises de Saint-Pierre d'Escoublac, de Saint-Martin de Bonnœuvre et de Saint-Symphorien du Loroux, des maisons et des vignes à Nantes.

— 1074, 28 août. Par lettres de cette date Grégoire VII convoqua tous les évêques et abbés de la Bretagne<sup>4</sup> au prochain synode qui devait se réunir à Rome la seconde semaine de carême (22-28 février 1075). Rien ne fait supposer que Quiriac ait obtempéré à cette convocation.

16. — [Nantes], dans l'église Notre-Dame, 1074. « Anni Domini MLXXIV, indict. XII. » Charte d'Hoël, comte de Nantes (et de toute la Bretagne)<sup>5</sup>, faisant don aux religieux de Quimperlé de la maison et de la vigne du prêtre Pictavinus, situées près de l'église Notre-Dame. Parmi les témoins : l'évêque Quiriac<sup>6</sup>, Guillaume son archidiacre, plusieurs de ses chanoines, Benoît, abbé [de Quimperlé].

Notons qu'ici Hoël n'est pas qualifié purement et simplement du titre de comte, ainsi qu'il en est dans les actes de 1075, 1076 et 1079<sup>7</sup>, mais de comte de Nantes. Et pourtant, aussi bien en 1074 qu'aux trois dates susdites, Hoël était non seulement comte de Nantes, mais duc ou comte de toute la Bretagne, puisque c'est par la mort de Conan II, en 1066, qu'il devint souverain de la province entière. A raison de cet acte, nous n'avons pas cru devoir (dans d'autres pièces que nous trouverons plus loin, et ainsi que l'a fait un savant des plus autorisés<sup>8</sup>) regarder comme antérieurs à 1066 les documents non datés, par cela seul qu'Hoël y est qualifié de comte de Nantes.

17. — Nantes, 1075. « Anno ab Incarn. Domini MLXXV. » Charte

<sup>4</sup> « Universos episcopos et abbates Britannie » (Jaffé-Loewenfeld, *Regesta pontificum romanorum*, n° 4874).

<sup>5</sup> « Ego Hoel, Dei gratia Nannetis comes. »

<sup>6</sup> « Quiriacus episcopus testis » (*Cartulaire de Quimperlé*, Bibl. nat., Nouv. acq. lat., n° 1437, fo 66 v° ; D. Mor., *Pr.*, I, 440).

<sup>7</sup> Nos 17, 18 et 20 de Quiriac.

<sup>8</sup> A. de la Borderie, *Actes inédits des ducs de Bretagne*, p. 35, n. 2. En général cependant, la règle suivie par M. de la Borderie est confirmée par les textes, et nous ne connaissons que cet acte de 1074 et un autre de 1083 ou, dans un synchronisme, on lit : « Nannetensium comite Hoello » (D. Mor., *Pr.*, I, 457-458), qui puissent infirmer ladite règle d'une façon précise.

de la duchesse Berthe concédant aux moines de Quimperlé l'église de Notre-Dame joignant les murs de la ville de Nantes. Quiriac, frère du duc Hoël, en investit les religieux. Au rang des témoins nous retrouvons l'évêque<sup>1</sup>, Hoël<sup>2</sup> et ses fils Alain et Mathias, Berthe, l'archidiacre Guillaume, et plusieurs chanoines de Nantes.

18. — Nantes, 1076. « Anno ab Incarn. Domini millesimo LXX° VI° » Charte de Quiriac<sup>3</sup> donnant aux moines de Quimperlé une terre bordant le ruisseau du Sens, du côté opposé à Loquidic, et une prairie à Chassay, le tout dans la banlieue de Nantes. Témoins notables : le duc Hoël « Hoel comes », et Benoît, abbé de Quimperlé, frères de l'évêque Quiriac, les archidiacres Guillaume et Raoul, et divers chanoines de la cathédrale.

19. — [1064-1076]. Notice relatant que Quiriac<sup>4</sup> obtint de divers propriétaires d'alleux à Nort, l'abandon en faveur des religieux de Marmoutier d'une église dédiée à saint Georges, sise au bord de l'Erdre, église qu'ils possédaient en commun. Barthélemy, abbé de Marmoutier, figure au nombre des témoins.

Cette charte, qui constitue le titre primordial de la fondation du prieuré de Nort, n'est pas antérieure à 1064, date à laquelle Barthélemy prit le gouvernement de Marmoutier. Nous ne la croyons pas postérieure à 1076 parce que notre n° 21, également relatif à Nort, se trouvant limité entre 1076 et 1079, reporté avant 1076 l'érection du prieuré<sup>5</sup>.

20. — Nantes, 1079, 9 avril. « Anno a Passione Domini millesimo septuagesimo nono, quinto idus aprilis, die scilicet martis,

<sup>1</sup> « Quiriacus Nannetensis episcopus testis » (*Cartulaire de Quimperlé*, p. 65 ; D. Mor., *Pr.*, I, 460-461).

<sup>2</sup> Il est successivement qualifié dans l'acte : *Dux Britannie, consul, comes*.

<sup>3</sup> « Quiriacus Nannetensis episcopus » (*Cartulaire de Quimperlé*, p. 66 r° ; *Gallia christiana*, XIV, *Instrumenta*, 174, d'après Baluze, *Arm.*, 2).

<sup>4</sup> « Venerandus Nannetensis ecclesie episcopus nomine Quiriacus » (Original et copie du XII<sup>e</sup> s., Arch. L.-Inf., H 150, Marmoutier-Nort, n° 1 et 1 bis ; D. Mor., *Pr.*, I, 443 et 452). Cf. A. de la Borderie, *Inventaire des titres de Marmoutier*, dans *Bul. de la Soc. arch. de Nantes*, VII, 1867, p. 182.

<sup>5</sup> Voy. plus loin le n° 21.

civilate Nannetis, in domo videlicet Simeonis canonici. » Chartre-notice d'Hoël, duc de Bretagne « comes Hoellus », donnant à l'abbaye de Saint-Nicolas d'Angers l'île de Danrau, une écluse qui y était contiguë, et un terrain dans son verger près l'église Sainte-Croix [de Nantes]. Quiriac ratifie et signe la donation<sup>1</sup>. Parmi les témoins : Alain, fils d'Hoël, Hamon, abbé de Saint-Nicolas.

Ainsi que l'a fait observer M. de la Borderie (*Actes inédits*, p. 36), bien qu'on ait ici marqué l'ère de la Passion, il s'agit de 1079, selon l'ère vulgaire ; car, en l'année 1046, à laquelle il faudrait reporter la présente chartre dans le style de la Passion, aucun des personnages mentionnés n'étaient qualifiés ainsi qu'ils le sont ici. On a d'ailleurs d'autres exemples de l'emploi de cette expression fait mal à propos<sup>2</sup>.

21. — Nort, [1076-1079]. Notice relatant que sous l'épiscopat de Quiriac<sup>3</sup>, Oudry de Casson, Jacut de Nort et d'autres personnages remirent audit évêque les dîmes et les revenus ecclésiastiques qu'ils possédaient contre les statuts, et qu'alors Quiriac en fit don aux moines de Marmoutier du prieuré de Nort. Les archidiacres Raoul et Aubin ratifient.

Limitée d'une part à 1079, dernière date certaine du pontificat de Quiriac, nous pouvons, croyons-nous, grâce aux noms des deux archidiacres, ne pas faire remonter cette chartre au delà de 1076. A cette époque, en effet<sup>4</sup>, Guillaume et Raoul étaient investis de la dignité archidiaconale. Le premier, qu'on rencontre fréquemment entre 1050 et 1076, ne reparait plus avec ce titre<sup>5</sup> après la dernière de

<sup>1</sup> « Domnus Quiriacus episcopus laudavit atque signavit... Signum Quiriaci presulis » (Copie, Bibl. nat., ms. fr. 2239, anc. Bl. M<sup>e</sup>, XLV, p. 558 ; A. de la Borderie, *Actes inédits des ducs de Bretagne*, p. 35-36, n° xv).

<sup>2</sup> Cf. Giry, *Manuel de diplomatique*, p. 90.

<sup>3</sup> « Tempore Quiriaci Nannetice urbis episcopi » (Orig., Arch. Loire-Inf., H 150, Marmoutier-Nort, n° 2 ; Mabillon, *Annales ord. S. Benedicti*, IV, *Appendix*, p. 742 ; D. Mor., *Pr.*, I, 469). Cf. A. de la Borderie, *Inventaire de Marmoutier*, *loc. cit.*, p. 275.

<sup>4</sup> Cf. dessus, n° 18.

<sup>5</sup> C'est le même vraisemblablement qui, alors simple moine de Marmoutier, est appelé « Guillelmus quondam ecclesie Nannetensis archidiaconus » dans une chartre de 1099 pour le prieuré d'Aizansy (Marchagay, *Cartulaires du Bas-Poitou*, p. 69).



ces dates. Comme ici nous voyons le nom de Raoul suivi de celui d'Aubin, nous sommes en droit de conclure que Guillaume avait cédé la place à Aubin ; par suite un document où celui-ci figure en qualité d'archidiacre ne saurait être antérieur à 1076.

22. — [1064-1079]. Notice rapportant l'érection par Frioul, vicomte de Donges, d'un prieuré près de son château. A cette fin il octroya plusieurs droits et divers domaines à Barthélemy, abbé de Marmoutier. Le vicomte obtint de Quiriac<sup>1</sup> l'approbation de sa fondation, et celui-ci s'engagea à ne lever aucunes coutumes sur les moines qui lui devront seulement l'obéissance par laquelle « universi monachi episcopo suo obnoxii sunt. » Notons seulement parmi les témoins : le souverain de la Bretagne Hoël, et sa femme Havoise, « comes Hoel et uxor ejus Haduisa. » Le présent document est limité par les débuts du gouvernement de Barthélemy à Marmoutier en 1064 et par la fin de l'épiscopat de Quiriac.

23. — [1061-1079]. Charte de Quiriac<sup>2</sup> concédant à l'abbé Simon et aux moines de Vertou, moyennant un denier d'or de cens annuel, les biens qu'ils possédaient dans son diocèse et dans la terre d'Hoël, comte de Nantes, son frère<sup>3</sup>, notamment l'église de Saint-Germain « Chassiac » sur la Moine, et celles qui relevaient du *castrum* de Montfaucou et de la cour de Gesté.

Bien qu'ici Hoël soit qualifié de comte de Nantes, nous n'avons pas cru devoir restreindre aux années [1061-1066] la date de la présente charte. Nous en avons donné la raison plus haut<sup>4</sup>. Il ne reste, par suite, en dehors des dates extrêmes du pontificat de Quiriac, rien qui puisse limiter la pièce. Simon, abbé de Saint-Jouin de Marnes, en

même temps que de Vertou, qui en dépendait, prit en 1037 la direction du monastère ; mais on ne sait presque rien sur son compte et on ne lui connaît pas de successeurs avant les premières années du XII<sup>e</sup> siècle. Pour attribuer à ce document la date approximative de 1070, l'auteur du *Gallia* a dû prendre un terme moyen<sup>5</sup>.

24. — Acte faux. Notice relatant qu'au temps d'Henri, roi de France, et du gouvernement d'Hoël sur la Mée, le légat Etienne Torticole vint à Nantes Il y fut reçu par Quiriac<sup>6</sup>, qui, avec son insolence habituelle<sup>7</sup> et en méprisant les privilèges octroyés par le Saint-Siège à l'abbaye de Redon, s'efforçait de la mettre sous son autorité. Le légat n'ayant pu assoupir le litige entre l'évêque et les moines, l'affaire est appelée à Rome. Là, Quiriac, reconnu coupable, est déposé de l'épiscopat ; puis, ayant manifesté son repentir, il rentre en grâce. Finalement une transaction intervient entre les parties, au grand honneur de Redon<sup>8</sup> dont les antiques privilèges sont renouvelés. Le dernier épisode du récit qui précède se passa dans un concile présidé par le pape Grégoire VII, auquel assistaient notamment : Amatus et Raoul, archevêques de Bordeaux et de Tours, Odon, Anquetil et Almodius, abbés de Saint-Germain d'Auxerre, de Moissac et de Redon.

La relation d'un procès dont le dénouement était si avantageux pour les religieux de Redon méritait bien d'être mise par écrit et conservée dans leurs archives. Malheureusement elle ne résista pas à la discussion. D. Morice a placé cette notice, dans ses *Preuves*, aux environs de 1075, date que M. de Courson a mise en manchette dans son édition du cartulaire, bien que la pièce n'en porte aucune. M. Hauréau, dans la biographie de Raoul, archevêque de Tours,

<sup>1</sup> « Ab episcopo Nannetensi nomine Quiriaco » (Orig. Ar. L.-Inf., H 132, Marmoutier-Donges, n° 1; copies des XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles, *ibid.*, n° 1 bis et 1 ter; D. Mor., *Pr.*, I, 399 et 415). Cf. A. de la Borderie, *Inventaire de Marmoutier*, dans *Bul. de la Soc. archéol. de Nantes*, VI, 1866, p. 326.

<sup>2</sup> « Quiriacus Nannetice sedis episcopus » (Copie, Bibl. nat., ms. fr. 22325, p. 96r; Travers, *Cancilia provincie Turonensis*, t. II, p. 77 v°, Bibl. de Nantes, ms. 35; *Gallia christiana*, XIV, *Instrumenta*, 173).

<sup>3</sup> « Hoelli germani nostri, Nannetici comitis. »

<sup>4</sup> P. 331.

<sup>5</sup> Dans la notice consacrée à Quiriac (XIV, 811), la charte de Vertou est placée entre deux pièces de 1068 et de 1075 avec la date : « Circa 1070 » ; à l'article des abbés de Vertou (XIV, 845), on a supprimé *circa* et donné l'acte comme étant de 1070.

<sup>6</sup> « A presule ipsius civitatis Gueroe » (D. Mor., *Pr.*, I, 441; *Cartulaire de Redon*, n° 375).

<sup>7</sup> « Insolentia adsueta. »

<sup>8</sup> « Libera Rothomensis emicat ecclesia. »

n'a pas voulu admettre l'authenticité de ce document<sup>1</sup>. Les raisons qu'il en donne sont péremptoires : Grégoire VII, pape de 1073 à 1085, n'a pu siéger concurremment avec Odon, abbé de Saint-Germain d'Auxerre, qui mourut en 1052, et avec Anquetil qui ne devint abbé de Moissac qu'après 1084. Pour compléter la série des anachronismes, nous ajouterons qu'Amatus ne fut nommé archevêque de Bordeaux que le 4 novembre 1088<sup>2</sup>.

L'intérêt qu'avait l'abbaye de Redon à s'affranchir de toute juridiction de la part des évêques de Nantes, dans le diocèse desquels elle possédait d'assez nombreux bénéfices, a manifestement inspiré cette charte, et Quiriac, qui avait contribué pour la plus large part à faire débouter l'abbaye bretonne de ses prétentions sur le prieuré de Béré à l'encontre de Marmoutier<sup>3</sup>, ne devait pas être bien vu à Redon. Après cela, quand Travers nous dira<sup>4</sup> qu'il n'y a aucune vraisemblance à avancer les faits produits contre Quiriac, nous serons pleinement de son avis, non pas pour les raisons qu'il en donne — nous ne les trouvons point convaincantes — mais pour celles d'ordre diplomatique que nous avons invoquées.

La pièce étant controuvée, on ne doit en tirer aucunes conséquences : comme de dire que Quiriac aurait été évêque de Nantes assez longtemps avant la mort du roi Henri (29 août 1060) pour donner place, d'abord aux difficultés entre Redon et le prélat, ensuite aux tentatives du légat Etienne, du vivant d'Henri, pour ramener la paix ; comme aussi d'y voir une preuve de ce gouvernement spécial du pays de la Mée dont Hoël aurait été investi. Le seul autre document, à notre connaissance, où soit relatée la domination d'Hoël sur la Mée, provient également de Redon, et cela, nous l'avons dit plus haut<sup>5</sup>, dans un passage interpolé d'une charte suspecte à des titres divers.

Comme complément aux actes de Quiriac que nous venons

<sup>1</sup> « Charta notas falsitatis manifestas prabet » (*Gallia christiana*, XIV, 35).

<sup>2</sup> *Gallia christiana*, II, 206.

<sup>3</sup> Plus haut, n° 5, 6 et 14 de Quiriac.

<sup>4</sup> *Hist. des évêques de Nantes*, I, 213.

<sup>5</sup> P. 168-169.

d'étudier, nous ajouterons ici ceux dans lesquels son nom figure uniquement à titre de synchronisme, sans que l'évêque y ait pris aucune part, soit directe, soit indirecte.

25. — Savenay, 1061, 30 septembre. « Factum est hoc post festivitatem beati Michaelis archangeli, dominica die, ante ecclesiam beati Martini [de Saponiaco], coram omni populo annuente hoc, et Quiriaco episcopo, et Almo (*lisez Alveo*) archidiacono, et Hoello, comite Nannetensium, civitatem strenuissime regente, anno ab Incarnat. Domini MLXI, luna III, indictione IIII<sup>1</sup>. » Notice relatant le don fait par Eschomar de Lavau à Perenès, abbé de Redon, de la moitié du bourg de Savenay. Au nombre des témoins : Perenès et plusieurs de ses religieux.

En publiant ce document, M. de Courson a cru devoir en modifier la date, en manchette et en note, et l'attribuer à 1051. Il n'indique pas les raisons qui l'ont fait agir ainsi. Les voici vraisemblablement. D'abord, en 1061, l'indiction n'est point 4, mais 14 ou 15 suivant la façon de la compter, tandis qu'en 1051 l'année concorde avec cette indiction 4 selon un des modes de la calculer. Nous ne pensons pas que cette seule raison ait pu déterminer l'éditeur, car trois fois sur quatre, quand une erreur de chronologie se produit dans une charte, elle porte sur l'indiction plutôt que sur l'année. Une autre cause, c'a dû être la durée de l'abbatit de Perenès que la liste bénédictine reproduite par M. de Courson (p. CCCXCIII) fait mourir le 21 mai 1060.

Pour qu'il n'y eût rien à redire à la date de 1051, année dans laquelle le dimanche après la Saint-Michel tomba le 6 octobre, notre charte devrait porter *luna XXVII* et non *luna III* ; par conséquent, avec la correction proposée, toutes les notes chronologiques ne sont pas concordantes. Nous ajouterons que les synchronismes doivent faire rejeter 1051. Celui d'Hoël, comte de Nantes, n'est pas absolument probant ; car, à l'autorité des chroniques de Quimperlé et de Saint-Brieuc qui font arriver Hoël au comté de Nantes en 1054 seulement, on pourrait opposer le témoignage du *Chronicon Bri-*

<sup>1</sup> *Cartulaire de Redon*, édit. de Courson, *Appendix*, n° LVIII, d'après le *Polit. Cartulaire de Redon*.

*tannicum* et de la chronique de Saint-Florent, qui placent ce fait en 1051<sup>1</sup>. Toutefois la date de 1054 semble plus vraisemblable. Quant au synchronisme de Quiriac, il est formel. En effet, quatre chartes, nous l'avons vu, font invariablement commencer son pontificat à la fin de 1060, ou mieux au début de 1061. Nous savons bien que certains ont voulu qu'il ait été élu dès 1052, mais on n'en donne aucune preuve, et d'ailleurs, même dans ce cas, une charte du 6 octobre 1051 ne pourrait se placer sous l'épiscopat de Quiriac.

Le dimanche après la Saint-Michel 1061, soit le 30 septembre, Quiriac était certainement évêque; la date et le synchronisme concordent donc. Si, en 1061, le 30 septembre répond à la lune XI, alors que dans notre texte on lit *luna III*, on nous accordera — si tant est que le premier scribe n'ait pas fait erreur sur ce point — qu'il y a entre XI et III une similitude suffisante pour tromper un copiste, en tout cas plus grande qu'entre XXVII et III. L'indiction en 1061 devrait être XIII et non IIII.

Pour la difficulté résultant de la date de la mort de Perenès, nous avons eu déjà l'occasion<sup>2</sup> de faire remarquer que son successeur Almodius ne paraît pas, au titre d'abbé, avant le 25 octobre 1062, et de montrer la contradiction des sources : les unes fixant son décès au 21 mai 1060, les autres le faisant vivre jusqu'en 1061. Notre charte du 30 septembre 1061 prouve le bien fondé de cette dernière façon de voir, et Perenès, dont les nécrologes fixent la mort au 21 mai<sup>3</sup>, serait alors décédé le 21 mai 1062.

26. — Donges, [1064-1079]. « Tempore Quiriaci episcopi Nannetensis<sup>4</sup>. » Notice faisant connaître le don d'un champ, voisin de

<sup>1</sup> Voy. ci-dessus, p. 175.

<sup>2</sup> Plus haut, p. 174, et cf. p. 323.

<sup>3</sup> En général, il n'y a pas lieu de suspecter les dates de jour et de mois fournies par les nécrologes : ces deux notes étant inscrites à la nouvelle du décès ; elles étaient d'ailleurs suffisantes pour la célébration de l'anniversaire. Au contraire, la date d'années, qui manque le plus souvent, peut très bien être le résultat d'une interpolation.

<sup>4</sup> Orig. (Ar. L.-Inf., H 132, Marmoutier-Donges, n° 3) ; court extrait (D. Lob., II, 171, et D. Mor., Pr., I, 427). Cf. A. de la Borderie, *Inventaire de Marmoutier*, loc. cit., VII, 1807, p. 26.

leurs cultures, fait aux religieux du prieuré de Donges par Constant, serviteur de Fredon, *aliàs* Frioul, vicomte de Donges, lequel figure parmi les témoins.

Le prieuré de Donges ayant été fondé sous Barthélemy, abbé de Marmoutier à partir seulement de 1064<sup>1</sup>, la présente charte se trouve limitée entre 1064 et 1079, fin de l'épiscopat de Quiriac.

27. — La Roche [Bernard], [1062-1079]. « Regnante Hoelo comite Nampnetensium et Quiriaco gubernante episcopatum Nampnetense<sup>2</sup>. » Notice rapportant que Presel Guennedat, chevalier, en se faisant moine, donna à Almodius, abbé de Redon, ses domaines de Ville-Jean et de Fundra. Au rang des témoins : Bernard, seigneur de la Roche-[Bernard], et l'abbé Almodius.

Ici et dans le synchronisme suivant, Hoël étant qualifié comte de Nantes, il est possible que les actes portant cette note ne soient pas postérieurs à 1066. Pour les raisons indiquées plus haut<sup>3</sup>, nous avons étendu jusqu'à 1079 la limite des pièces donnant ce synchronisme.

28. — [1061-1079]. « Factum est hoc tempore Philippi regis Francorum, et Hoelli Nannetica civitatis comitis, præsulatum quoque ejusdem civitatis regente Quiriaco, ejusdem comitis fratre, sub domino Daiberto abbate<sup>4</sup>. » Notice du don fait à l'abbaye de Saint-Serge d'Angers par Simon et Glaius, fils de Clamahoch, de la moitié du cimetière de Cheix, d'une écluse sur la rivière du Tenu avec la dime du poisson, et de la chapelle de Messan.

Les trois autres personnages visés dans le synchronisme ont porté plus longtemps que notre évêque les titres dont ils sont qualifiés, et l'étendue du pontificat de Quiriac permet seule de limiter la charte.

29. — [1061-1079], 10 novembre. « IV idus novembris : Ex-

<sup>1</sup> V. plus haut, n° 22 de Quiriac.

<sup>2</sup> D. Mor., Pr., I, 426 ; *Cartulaire de Redon*, n° 328.

<sup>3</sup> N° 16 de Quiriac.

<sup>4</sup> Bibl. nat., ms. fr. 22329, p. 408.

ceptio capillorum beate Marie Virginis, ex dono Quiriaci episcopi Nannetensis<sup>1</sup>. »

Comme, d'après ses actes, Quiriac était encore évêque le 9 avril 1079, il s'ensuit qu'il ne mourut pas en 1076<sup>2</sup> ni en 1078<sup>3</sup>. La date de 1079 donnée par Le Baud<sup>4</sup>, n'étant pas contredite par les documents, semble devoir être admise. Quant au jour du décès, il est fixé au 31 juillet par les nécrologes de Saint-Martin de Tours<sup>5</sup> et de Landévennec<sup>6</sup>. Nous ferons cependant remarquer que Benoît, frère et successeur de Quiriac à Nantes, ne devint évêque de cette ville, d'après les *Chronicon Britannicum* et *Kemperlegiense*<sup>7</sup>, qu'en 1081. Cette dernière date se trouve confirmée par une charte de Benoît lui-même, donnée le 6 avril 1103, la 22<sup>e</sup> année de son ordination<sup>8</sup>. Bien que ordonné évêque en 1081 seulement, Benoît avait, dit-on, succédé à son frère dès 1079. Ce n'est là toutefois qu'une hypothèse ; car, quand bien même Quiriac serait mort en cette dernière année, rien ne s'oppose à ce que, après son décès, il n'y ait eu une vacance du siège, vacance qui d'ailleurs n'aurait pas duré fort longtemps.

RENÉ BLANCHARD,  
Lauréat de l'Institut.

## APPENDICE<sup>1</sup>

Tempore Hairardi episcopi quo in diocesim suam ereptas ecclesie decimas aggressus est restituere decimaria, ut ita dicam excommunicatione, tunc supradictus Simon<sup>2</sup> adiit proinde Hairardum episcopum narravitque ei quomodo medietatem decimæ suæ monachis Sancti Albini donaverat, et quomodo eisdem, quam citius posset, medietatem ad tempus retentam se daturum promiserat. Quod cum audisset episcopus, respondit quod monachi habebant ecclesie esse seque libenter concedere, partem vero quam retinuerat sibi ipse monasterio reddendam esse, nisi periculum excommunicationis vellet incurrere, ut per se monachis, ecclesie scilicet servis, conferrentur. Qua conditione audita, Simon decimæ medietatem quam prima datione retinuerat reliquit supradicto præsul. Præsul autem Sancti Albini monachis reddidit in manum. Testes : Guillelmus archidiaconus, Alveus archidiaconus, Gradelon presbyter, Maino filius Gualonis, Haimo filius Rivallonis.

<sup>1</sup> Martyrologe de l'abbaye du Ronceray d'Angers (Bibl. nat., ms. fr. 22329, p. 605).

<sup>2</sup> « MLXXVI. In hoc anno obiit Quiriacus Nannetensis episcopus » (*Chronicon Britannicum*, dans D. Mor., *Pr.*, I, 102).

<sup>3</sup> « MLXXVIII. Quiriacus Nannetensis episcopus moritur » (*Chronicon Kemperlegiense*, dans Baluze, *Miscellanea*, in-8°, t. 1<sup>er</sup>, p. 523, et dans *Recueil des historiens de France*, XII, 561).

<sup>4</sup> *Hist. de Bretagne*, 1638, p. 166.

<sup>5</sup> « Il kalendas augusti, obiit Quiriacus Nannetensis episcopus » (*Necrologium beatissimi Martini Tuironensis*, édit. Nobileau, 1875, p. 31).

<sup>6</sup> Bibl. nat., ms. fr. 22337, f° 57.

<sup>7</sup> D. Mor., *Pr.*, I, 102 ; et Baluze, *Miscellanea*, in-8°, t. 1<sup>er</sup>, p. 523.

<sup>8</sup> « Anno M<sup>o</sup> C<sup>o</sup> III<sup>o</sup>, XXII<sup>o</sup> ordinationis domini Benedicti episcopi, VIII idus aprilis » (A. de la Borderie, *Actes inédits des ducs de Bretagne*, n<sup>o</sup> xxxi).

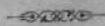
<sup>1</sup> Pour la provenance, la date probable et l'analyse de cette pièce, voy. p. 245-246, n<sup>o</sup> 4 d'Airard.

<sup>2</sup> Cette charte fait suite à une autre de Simon, fils de Cavallon de Sainte-Opportune, par laquelle il avait octroyé aux religieux de Saint-Aubin d'Angers, du temps de l'évêque Budic, prédécesseur d'Airard, l'église de Sainte-Opportune-en-Retz et la moitié des dîmes. Le texte en est imprimé dans D. Morice (*Pr.*, I, 387).

## LES GRANDES SEIGNEURIES DE HAUTE-BRETAGNE

Comprises dans le territoire actuel du département d'Ille-et-Vilaine.

(SUITE)<sup>1</sup>



### GAËL (BARONNIE).

Le château de Gaël, dont il ne reste plus que l'emplacement au bord du Meu dans la paroisse de Gaël<sup>2</sup>, était tellement ancien qu'on le faisait remonter aux origines même de la monarchie bretonne : Juthaël et saint Judicaël, son fils, rois de Domnonée, y habitèrent, dit-on, au commencement du VII<sup>e</sup> siècle<sup>3</sup>. Mais, pour avoir l'histoire certaine des barons de Gaël, il faut se reporter seulement au XI<sup>e</sup> siècle. Alors paraît un grand guerrier, Raoul I<sup>er</sup>, sire de Gaël, qui se distingue, en 1066, à la conquête de l'Angleterre, car comme dit Robert Wace dans son roman du Rou :

Et Raoul y vint de Gaël  
Et maint Breton de maint chastel.

Dans cette expédition Raoul de Gaël fit de telles actions de valeur que Guillaume le conquérant le gratifia de l'ancien royaume d'Est-anglie comprenant les comtés de Nortfolk et de Suffolk. Il épousa vers le même temps Emme de Breteuil, fille de Royer, comte d'Hérelfort, et continua de guerroyer tant en Angleterre qu'en Bretagne.

<sup>1</sup> Voir la livraison de Décembre 1894.

<sup>2</sup> Canton de Saint-Méen et arrondissement de Montfort.

<sup>3</sup> Abbé Oresve, *Hist. de Montfort*, 17. — Alain Bouchard assure même que Gaël était la capitale du royaume de Domnonée ou plutôt la résidence habituelle des rois de cette contrée.

En 1091, il bâtit le château de Montfort qui devint le siège d'une grande seigneurie distraite plus tard de la baronnie de Gaël, puis, en 1096, se croisa avec son fils Alain ; sa femme le suivit aussi à Jérusalem où il mourut en 1100. Raoul II, sire de Gaël, fils du précédent ne dégénéra pas ; sa réputation militaire était si grande que son nom seul valait une armée, dit dom Morice ; il épousa Havoise de Hédé et mourut en 1143. Guillaume I<sup>er</sup>, leur fils, sire de Gaël, habita le château de Montfort avec sa femme, Amice de Porhoët ; ils fondèrent non loin de leur demeure l'abbaye de Saint-Jacques de Montfort en 1152 et Guillaume y mourut, sous l'habit religieux, le 11 mai 1157. Son fils aîné, Raoul III, décéda lui-même, sans postérité, le 21 octobre 1162 et fut inhumé près de lui dans le chœur de l'église abbatiale.

Geffroy I<sup>er</sup>, frère du précédent, lui succéda aux seigneuries de Gaël et de Montfort ; il s'unit à Gervaise de Sacé et mourut en 1187. Il laissait deux fils aînés jumeaux qui se partagèrent, semble-t-il, la succession paternelle : Raoul fut seigneur de Gaël et Guillaume seigneur de Montfort, mais le château de Montfort fut détruit peu de temps après, en 1198, par Alain de Dinan, et son possesseur alla habiter le château de Boutavan en Iflandic. Quant à Raoul IV, sire de Gaël, il épousa Domette de Sillé ; ils vivaient en 1238 et laissèrent leur seigneurie à Eudon, sire de Gaël, qui se maria à Pétronille Paynel et mourut avant 1270.

Raoul V, sire de Gaël, fils des précédents, rentra en possession de la seigneurie de Montfort et déclara en 1292 devoir au duc de Bretagne quatre chevaliers d'ost : deux pour sa terre de Gaël et deux pour celle de Montfort. Il épousa successivement cinq femmes et laissa veuve Julienne Tournemine, en l'an 1300. Son fils, Raoul VI, alla à la guerre de Flandre en 1303 et mourut sans enfants en 1314. Geffroy II, frère du précédent, lui succéda à Gaël et à Montfort, et décéda le 12 décembre 1329, laissant veuve Jeanne Le Boëuf de Nozay qui fut inhumée, revêtue de l'habit de Saint-François, au chœur de l'église des Cordeliers de Rennes en 1357<sup>4</sup>.

<sup>4</sup> Abbé Oresve, *Hist. de Montfort — Généalogie ms. de la maison de Bizeuc* (Bibl. de la ville de Rennes).

Raoul VII, leur fils, sire de Gaël et de Montfort, épousa Alienor d'Ancenis qui mourut le 3 juin 1334 ; lui-même fut tué en 1347 au combat de la Rochederrien. Il eut pour successeur son fils, Raoul VIII ; celui-ci fut fait prisonnier à la bataille d'Auray, vit démanteler ses châteaux de Gaël et de Comper, mais reconstruisit ce dernier aussi bien que celui de Montfort. Il mourut le 28 mars 1394, laissant veuve Isabeau de Lohéac, qu'il avait épousée en 1353 et qui lui survécut jusqu'en 1400. Raoul IX, fils des précédents, sire de Gaël, Montfort, Lohéac et la Rochebernard, épousa Jeanne de Kergorlay et mourut le 26 septembre 1429 ; sa veuve ne décéda que le 1<sup>er</sup> juin 1497. Ils avaient eu pour fils aîné Jean, qui épousa dès 1406 Anne, dame de Laval et de Vitry, à la condition de prendre les noms et armes de Laval ; il devint par suite Guy XIII, comte de Laval et mourut avant son père, à Rhodes, à son retour de Terre-Sainte, le 3 juillet 1415. Ce dernier seigneur laissa un fils Guy XIV, comte de Laval, qui à la mort de son grand-père hérita de ses seigneuries. A partir de cette époque les baronnies de Gaël et de Montfort demeurèrent pendant deux siècles entre les mains des comtes de Laval, issus comme l'on voit, des sires de Gaël.

Nous nous contenterons de donner ici la liste chronologique de ces grands seigneurs : Guy XIV, marié en 1430 à Isabeau de Bretagne † 1443, puis à Françoise de Dinan † 1500 ; lui-même était mort en 1486. — Guy XV, époux d'Hélène d'Alençon, mort sans postérité le 28 janvier 1500. — Guy XVI, neveu du précédent, marié 1<sup>o</sup> à Charlotte d'Aragon ; 2<sup>o</sup> à Anne de Montmorency ; 3<sup>o</sup> à Antoinette de Daillon ; il mourut en mai 1531. — Guy XVII, époux de Claude de Foix, et décédé le 25 mai 1547 sans postérité. — Guyonne XVIII (Renée de Bieux, femme du marquis de Nesle), puis Claude de Bieux, sa sœur, femme de François de Coligny, seigneur d'Andelot, nièces et héritières du précédent. — De cette dernière union naquit Guy XIX (Paul de Coligny), décédé en 1586, laissant veuve Anne d'Allègre. — Guy XX leur fils, mourut à 20 ans, sans avoir contracté d'alliance, en 1601.

La succession de ce dernier comte de Laval fut recueillie par

\* Le P. Anselme, *Hist. des Grands-Officiers de la Couronne*.

Henri de la Trémoille, duc de Thouars et prince de Talmont, petit-fils d'Anne de Laval, fille de Guy XVI. Mais le nouveau baron de Gaël et de Montfort, marié à Marie de la Tour, ne conserva que cette dernière seigneurie et vendit la baronnie de Gaël, le 23 février 1626, à Mathurin de Rosmadec, seigneur de Saint-Jouan-de-l'Isle, et à Jeanne de Trogoff sa femme. Cette dame mourut au château de Comper, le 29 septembre 1638, et Mathurin de Rosmadec au château de Saint-Jouan, le 18 avril 1644 ; l'un et l'autre furent inhumés en leur enfeu seigneurial de Saint-Jouan-de-l'Isle. Leur fils aîné, Mathurin de Rosmadec, baron de Gaël, épousa 1<sup>o</sup> à Rennes, le 8 juillet 1646, Renée Gascher ; 2<sup>o</sup> à Vannes, le 29 mars 1653, Marguerite de Rosmadec, sa cousine. Il mourut à Comper en 1682 et fut inhumé le 9 avril dans le chœur de l'église de Concoret ; sa veuve décéda elle-même à Rennes le 4 mars 1693, et fut inhumée en l'église Saint-Etienne de cette ville.

Après la mort de M. et M<sup>me</sup> de Rosmadec, décédés sans postérité, la seigneurie de Gaël fut saisie par leurs créanciers et mise judiciairement en vente ; elle fut adjugée le 21 octobre 1698, moyennant 203,000 L., à Françoise de Quélen, veuve de François de Montigny, seigneur de Beaugard et président au Parlement de Bretagne<sup>1</sup>.

Cette dame avait deux fils : l'un, François de Montigny, dit le marquis de Comper, conseiller au Parlement de Bretagne, mourut au bourg de Theix, le 5 octobre 1709, et fut inhumé en l'église des Carmes déchaussés de Vannes, l'autre Yves-Joseph de Montigny, baron de Gaël, épousa à Vannes 1<sup>o</sup> le 16 février 1711, Françoise du Dresnay ; 2<sup>o</sup> le 22 avril 1740, Anne-Marie de Langle. De cette dernière union naquirent à Vannes deux fils qui furent les derniers barons de Gaël : Yves-Claude de Montigny, né en 1745, marquis de Montigny, et décédé à Vannes le 10 mars 1781 ; inhumé au chœur des Carmes déchaussés de cette ville — et Louis-François de Montigny, né en 1751, qui devint, après la mort de son frère, marquis de Montigny et baron de Gaël ; il rendit aveu au roi pour cette der-

<sup>1</sup> Arch. du Morbihan. — Reg. paroissiaux de Rennes, Saint-Jouan-de-l'Isle, Concoret, etc.

nière seigneurie en 1784<sup>1</sup>. Son château de Comper fut brûlé en janvier 1790 par des paysans révolutionnaires qui détruisirent en même temps les archives de la baronnie et incendièrent la chapelle<sup>2</sup>.

« Il est certain, dit M. de la Borderie<sup>3</sup>, que la baronnie de Gaël comprenait dans le principe celle de Montfort et la forêt de Brécilien, tout d'un seul tenant. On ne peut guère douter non plus que Montauban et Saint-Jouan-de-l'Isle ne soient des démembrements du Gaël primitif. Il n'y a pas plus de doute pour le fief ecclésiastique (de l'abbaye) de Saint-Méen<sup>4</sup>, car les paroisses dont il se composait relevaient de Gaël. D'après cela, dans sa constitution primitive la baronnie de Gaël-Montfort devait s'étendre sur plus de quarante paroisses », dont une seule, celle de Paimpont, contenait la vaste forêt de Brécilien.

Mais, par suite de la création successive des seigneuries de Montfort, Montauban, Saint-Jouan, Saint-Méen et Brécilien, la baronnie de Gaël se trouva réduite à ne plus avoir de droits qu'en douze paroisses, savoir : Gaël, Concoret, Mauron, Saint-Léry, Saint-Jouan-de-l'Isle, Paimpont, Illifaut, Saint-Méen, Trémoré et le Loscouet.

Le domaine proche de la baronnie de Gaël, en 1670, comprenait « la ville de Gaël et son vieil chasteau et emplacement d'iceluy avec douves et forteresse, cohue et auditoire, tours et prison au bout; l'emplacement duquel chasteau avec le pourpris contient environ trois journaux de terre » — le four à ban de Gaël, les moulins de Gaël sur le Meu et des Chastelets et les prairies de Gaël<sup>5</sup>.

Mais non loin de là, le baron de Gaël possédait à la même époque, en la paroisse de Concoret : « le chasteau de Comper avec ses tours, boulevards, douves pleines d'eau, pont-levis garnis de herse, po-

<sup>1</sup> Archives du Morbihan et de la Loire-Inférieure.

<sup>2</sup> Reg. de Concoret, publié par M. Bopartz, 17.

<sup>3</sup> Géographie féodale de la Bretagne, 119.

<sup>4</sup> Cette abbaye avait été fondée au milieu du VI<sup>e</sup> siècle par saint Méen dans la paroisse primitive de Gaël.

<sup>5</sup> De ce chasteau de Gaël, détruit par du Guesclin en 1372, il ne reste que d'insignifiants restanchements baignés par les eaux du Meu. Le peuple le nomme « chasteau de saint Judicaël » et l'aire de la forteresse forme aujourd'hui le champ de foire de Gaël.

<sup>6</sup> Avez de Gaël en 1467 et 1672.

ternes, portes et forteresses, colombier, jardin cerné de murailles, chapelles tant au dedans dudit chasteau qu'au dehors, le tout ensemble contenant huit journaux de terre. . . ledit chasteau cerné de quatre grands estangs qui fluent les uns dans les autres, et de deux rivières s'entrejoignant<sup>1</sup>. » Le chasteau de Comper, construit sur un rocher avec ses fossés taillés dans le roc vif et ses vastes étangs était une place très forte qui soutint plusieurs sièges pendant les guerres de la Ligue. Il fut démantelé en 1598; néanmoins les barons de Gaël en firent leur résidence habituelle au XVII<sup>e</sup> siècle; nous avons dit qu'il fut brûlé en 1790; ses ruines sont encore des plus pittoresques, et une partie du logis seigneurial a été récemment relevée par le propriétaire actuel, M. de Charette.

Les moulins de Comper et d'Isangouët, la métairie noble du Rox à Concoret et les Hayes de Gaël (bois contenant 600 journaux) étaient encore du domaine proche du sire de Gaël.

La baronnie de Gaël se composait de six grands fiefs appelés le domaine de Comper, les Grand et Petit domaines de Gaël, le domaine de Changée, le domaine de Monsieur Guillaume et le domaine de Haligan. Pour recueillir les rentes de ces fiefs le sire de Gaël avait établi deux prévôts: l'un à Gaël ayant pour gage féodé la maison noble du Plessix-au-Prevost, et l'autre à Concoret ayant pour gage le manoir du Tertre<sup>2</sup>. Ces deux officiers du baron de Gaël devaient, chacun en sa prévôté, « lever, cueillir et répondre de tous les deniers » dus au seigneur, et, de plus, « faire les exploits et avisements de justice ». Le prévôt de Gaël était, en outre, chargé d'exécuter les sentences portées par la cour de Gaël contre les malfaiteurs, « soit la sentence de dernier supplice, effraction des membres, fustigation ou autre peine corporelle »; et il répondait du condamné « depuis le prononcé de la sentence jusqu'à l'exécution d'icelle ».

<sup>1</sup> Avez de Gaël en 1672.

<sup>2</sup> Il en était ainsi en 1672, mais les Avez de 1501 et 1547 mentionnent une troisième prévôté, celle de Mauron; à cette époque aussi la « ville de Mauron » dépendait du baron de Gaël qui avait droit de « costume et trépas » et possédait les moulins dudit Mauron.

<sup>3</sup> Avez de Gaël en 1672.

Les principales mouvances de la baronnie de Gaël étaient : le fief abbatial de Saint-Méen, la châtellenie de Plumergat, les seigneuries du Plessix et du Bois-Jagu en Mauron et de Grenedan en Illifaut<sup>1</sup>, tous les manoirs de Gaël et de Concoret, etc. Les possesseurs de certaines de ces maisons nobles telles que la Lande, la Cour et le Fau en Gaël devaient chacun, le jour de Noël, une paire de gants blancs au baron de Gaël ; en d'autres endroits il lui en était encore dû deux paires. Le seigneur de la Motte en Plumaugat devait de son côté, aux « festes saint Nicholas de may et saint Malo d'hiver » un estuf ou balle à jouer à la paume, chacun de ces jours, et à la Nativité de saint Jean-Baptiste « un chapeau de roses ». Enfin d'autres tenanciers devaient au sire de Gaël : l'un « sept anguilles » et l'autre « un collier à lévrier ».

Le baron de Gaël avait droit d'avoir un capitaine à la tête d'une garnison en son château de Comper et d'y faire faire le guet par ses vassaux de Concoret et de Gaël. Cinq foires appartenaient au sire de Gaël, deux à Gaël même, les jours Saint-Symphorien et Saint-Luc ; deux à Concoret, le premier jour de l'an et à la fête de Saint-Laurent, et une à Comper, le jour Saint-Marc. Les foires de Gaël étaient les plus importantes et la police en était confiée aux chapelains de Saint-Symphorien et de Saint-Luc, près des chapelles duquel se tenaient ces foires. La veille de chacune d'elles, à l'issue des vêpres chantées dans la chapelle, les chapelains devaient « comparoir devant les officiers (du baron de Gaël) pour reconnoître les droits dudit seigneur fondateur et présentateur d'icelles chapelles » ; ceci fait, ils recevaient des officiers « une gaule blanche pour mettre la paix à la foire et apaiser les troubles qui s'y pourraient rencontrer ». C'est ce que faisait le chapelain de Saint-Symphorien le 22 août et celui de Saint-Luc le 18 octobre, chaque année.

Le même jour saint Symphorien, « les abbé, prieur et couvent de l'abbaye de Saint-Méen » ou leurs procureurs devaient « comparoir en la ville de Gaël environ les dix à onze heures du matin, à

<sup>1</sup> M. de la Borderie, *Géographie féodale de la Bretagne*, 130.

<sup>2</sup> *Aveu de Gaël en 1467.*

*Aveu de Gaël en 1679.*

l'auditoire dudit lieu et là reconnoître ledit baron de Gaël seigneur supérieur des paroisses de Trémoré, Le Loscouët et Saint-Jean de Saint-Méen et fondateur de ladite abbaye, et, en intersigne de ce, luy payer la somme de soixante livres monnoie<sup>1</sup> ».

Enfin, en souvenir probablement de la fondation de l'abbaye de Saint-Méen en la paroisse primitive de Gaël, les religieux de ce monastère étaient « particulièrement obligés d'apporter tous les ans, le lundy des Rogations, estant en procession, les reliques de Monsieur Saint Meén » en l'église paroissiale de Gaël.

Le baron de Gaël était seigneur supérieur et fondateur des églises de Gaël et de Concoret, des trèves de Muel et du Bran, et de plusieurs chapelles en Gaël. De plus, il possédait dans l'église abbatiale de Paimpont une chapelle, prohibitive à tout autre, dédiée à saint André et appelée communément chapelle des Usagers ; enfin il avait droit de nommer « le sacriste de ladite église abbatiale sans que les religieux y puissent mettre autre que celui à qui il a fait la présentation » ; la sacristie de Paimpont avait d'ailleurs été dotée par les sires de Gaël de plusieurs dîmes en diverses paroisses<sup>2</sup>.

Le baron de Gaël, haut justicier dans sa seigneurie, avait droit de menée à la juridiction royale de Floërmel et droit de marché à Gaël, bouteillage, police, coutumes, etc.

Ses vassaux lui devaient deux soules, chaque année, pour amuser le peuple à Concoret et à Gaël : la première soule était fournie le premier jour de l'an, au bourg de Concoret, par le dernier marié de cette paroisse ; la seconde lui devait être présentée par le prévôt de Gaël, le premier dimanche de Carême.

A la Saint-Jean, tous les tenanciers, habitant la paroisse de Gaël et mariés dans l'année, devaient à leur seigneur « les devoirs de bouhours et de quintaine, sçavoir : celui qui est dans le proche fief aux Domaines est obligé à la quintaine et celui qui est dans l'arrière fief doit le bouhours ; et sont obligés comparoir au jour de

<sup>1</sup> *Aveu de Gaël en 1679.* — Mais en 1685 le baron de Gaël fut débouté de son prétendu droit de fondateur de l'abbaye de Saint-Méen.

<sup>2</sup> *Aveu de Gaël en 1679.*

<sup>3</sup> *Ibidem.*



Monsieur Saint Jean Baptiste, encore qu'il soit feste, à l'audience y tenue par les officiers dudit Gaël, pour faire lesdits debvoirs de bouhours et quintaine à peine d'amende; ensemble les deux provosts (sont) obligés de comparoir pour recognoistre les droits dudit seigneur ledit jour<sup>1</sup> ».

Nous connaissons le jeu ou course de la quintaine dont nous avons souvent parlé; remarquons seulement ici que le coureur de quintaine à Gaël devait apporter « deux gaules compétentes et luy en est baillée une troisième, et doit faire trois courses contre le post, sur un cheval sellé et bridé, et rompre l'une desdites gaules ». Quant au bouhours c'était un jeu d'adresse de même genre, consistant, pour les paysans, à lutter entre eux avec des bâtons ferrés. Cet exercice de corps, devenu un devoir féodal, était en Bretagne moins connu que la quintaine.

Enfin, quoique le baron de Gaël ne possédât plus au XVII<sup>e</sup> siècle la forêt de Brecélien ou de Brocéliande, aux merveilleuses légendes chevaleresques, il y avait conservé « le droit de chasse dans toute son estendue et à toutes sortes de bestes tant fauves qu'autres, et sont les hommes et subjects de la baronnie de Gaël tenus d'aider à faire la huc tant aux loups qu'autres bestes quand ils en sont requis, à peine d'amende<sup>2</sup> ».

Telle était aux derniers siècles la baronnie de Gaël « une des plus anciennes du duché de Bretagne, baillée en partage par les ducs eux-mêmes<sup>3</sup> ». Quoique bien déchue de sa primitive importance — alors qu'elle comprenait Montfort et Montauban, — c'était encore néanmoins une fort belle seigneurie, et les derniers barons de Gaël faisaient bonne figure dans leur vaste et beau château de Comper, sous les grands chênes de Brocéliande.

<sup>1</sup> *Aveu de Gaël en 1379.*

<sup>2</sup> *Ibidem.*

<sup>3</sup> *Ibidem.*

## LA GUERCHE (BARONNIE).

La Guerche<sup>1</sup> est une petite ville jadis entourée de murailles fortifiées, percées de quatre portes<sup>2</sup> avec un château dont un il ne demeure plus que la motte et l'emplacement. Cette ville avait ses seigneurs particuliers dès la fin du X<sup>e</sup> siècle, et le premier connu est en 978 Menguen de la Guerche, fils de Thébaud et de Guénargant; c'était encore là une famille bretonne placée par le duc de Bretagne sur la limite du duché, comme à Vitré et à Fougères, pour la défendre contre les Français. Menguen eut pour fils ou petit-fils Sylvestre de la Guerche, chancelier de Bretagne, veuf en 1076, fondateur du prieuré Saint-Nicolas de la Guerche et mort évêque de Rennes en 1096. Vinrent ensuite Geoffroy I<sup>er</sup>, fils du précédent et Gauthier surnommé Hay, son fils, qui furent en même temps seigneurs de la Guerche, de Pouancé et de Martigné; du reste ces trois seigneuries, voisines les unes des autres et situées les deux premières en Bretagne et la dernière en Anjou, furent très longtemps en mêmes mains. Gauthier Hay fonda le prieuré de la Magdeleine de Pouancé en 1094 et laissa de son union avec Basilie une fille nommée Emme de la Guerche qui épousa Juhael de Châteaubriant.

Le fils de ces derniers, Guillaume, prit le nom et les armes de la Guerche; il devint Guillaume I<sup>er</sup> sire de la Guerche et laissa cette seigneurie à son fils, Hugues vivant en 1162 et mari de N... de Craon. Geoffroy II, fils de Hugues, mourut le 23 juillet 1195; Guillaume II, son fils, soutint courageusement la cause de la duchesse Constance et du jeune prince Arthur de Bretagne; il fonda en 1206 la collégiale de N.-D. de la Guerche en laquelle il fut inhumé le 4 septembre 1223; on voit encore dans le chœur de cette église le tombeau de ce baron. De son mariage avec Hersende de

<sup>1</sup> Chef-lieu de canton, arrondissement de Vitré.

<sup>2</sup> Ces quatre portes de ville s'appelaient portes d'Anjou, de Saint-Nicolas, de Rannec et de la Charité; elles ont disparu ainsi que les murs de ville.

Sillé, Guillaume II eut Geoffroy III qui épousa, dit Le Laboureur, Emme de Châteaugonthier, dont il eut des fils morts avant lui et une fille nommée Jeanne.

Jeanne de la Guerche, dame de la Guerche, Pouancé et Martigné, apporta ces seigneuries à son mari Jean I<sup>er</sup>, vicomte de Beaumont au Maine, vivant en 1294 ; ses successeurs furent son fils Robert, vicomte de Beaumont, époux de Marie de Craon, son petit-fils Jean II, vicomte de Beaumont, marié à Marguerite de Poitiers et tué à Cocherel en 1364, et son arrière-petit-fils Louis, vicomte de Beaumont, décédé sans enfants de son union avec Isabeau de Bourbon.

La succession de ce dernier seigneur passa à sa cousine-germaine Marie de Chamallart, femme de Pierre de Valois, comte d'Alençon, et baron de Fougères. Ce dernier vendit en 1379, au vaillant Bertrand du Guesclin les seigneuries de la Guerche et de Pouancé, moyennant 1300 l. de rente que le connétable lui assura en Normandie. Après la mort de Bertrand, arrivée l'année suivante, son frère Olivier du Guesclin hérita de ces seigneuries, mais il les vendit, le 20 avril 1390, à Jean IV duc de Bretagne. Ce prince donna ces terres en dot à sa fille Marie de Bretagne en la mariant, par contrat du 26 juin 1396, à Jean de Valois qui devint duc d'Alençon en 1414 et fut tué à Azincourt en 1445. La duchesse d'Alençon survécut 31 ans à son mari et ne mourut que le 18 décembre 1476.

Jean de Valois, duc d'Alençon, fils des précédents, laissa de sa femme, Marie d'Armaignac, deux enfants : René et Catherine ; celle-ci eut en dot la baronnie de la Guerche lorsqu'elle épousa en 1463 François de Laval, alors sire du Gavre et plus tard comte de Laval ; mais elle mourut sans postérité, le 17 juillet 1505, et son frère René hérita de la Guerche<sup>1</sup>.

Ce René de Valois, duc d'Alençon, épousa Marguerite de Lorraine et en eut trois enfants, successivement seigneurs de la Guerche : Charles, duc d'Alençon, qui en 1520 exécuta les fondations faites à Notre-Dame de la Guerche par sa tante Catherine, et mourut sans enfants, en 1526. — Françoise, femme de Charles de Bourbon, duc de Vendôme, qui rendit aveu au roi pour la seigneurie de la

<sup>1</sup> *Hist. général. de du Paz et de Le Laboureur.*

Guerche le 26 mai 1526, — et Anne, femme de Guillaume Paléologue, marquis de Montferrat, qui reçut en partage de sa sœur la baronnie de la Guerche pour laquelle elle rendit aveu au roi le 25 octobre 1541.

Le 5 janvier 1562, la marquise de Montferrat échangea avec Timoléon de Cossé la terre seigneuriale de la Guerche contre la seigneurie de Calluze<sup>2</sup> qu'il avait reçue en don de ses père et mère : Charles de Cossé, comte de Brissac, et Charlotte d'Esquetot. Le 14 juillet suivant, le maréchal de Brissac, rendit aveu au roi, au nom de son fils, pour la baronnie de la Guerche. Timoléon de Cossé ne jouit pas longtemps de cette terre ; il fut tué à l'âge de 26 ans au siège de Mucidan, en mai 1569, sans avoir contracté d'alliance. Charles de Cossé, duc de Brissac, son frère, lui succéda à la Guerche ; il épousa 1<sup>o</sup> Judith d'Acigné, 2<sup>e</sup> Anne d'Oignies, et ne mourut qu'en 1621.

François de Cossé, duc de Brissac, fils de Charles et de Judith d'Acigné, épousa le 17 février 1621, dans l'église collégiale de la Guerche, Guyonne Ruellan, fille de Gilles Ruellan, baron de Tiercent. Il fut seigneur de la Guerche et mourut le 3 décembre 1651 et sa veuve en janvier 1672. Leur fils aîné Louis de Cossé, duc de Brissac et baron de la Guerche, s'unit à Marguerite de Gondy, mais mourut dès l'âge de 35 ans le 26 février 1661 ; sa veuve lui survécut jusqu'au 30 mai 1670. Ils laissaient deux enfants Henri-Albert de Cossé, duc de Brissac, qui rendit aveu pour la seigneurie de la Guerche le 20 septembre 1663, et Marguerite de Cossé, mariée le 28 mars 1662 à François de Neufville, duc de Villeroy et plus tard maréchal de France. Henry-Albert de Cossé, duc de Brissac, vendit, par contrat du 18 février 1673, sa baronnie de la Guerche à son beau-frère et à sa sœur, M. et M<sup>me</sup> de Villeroy, qui rendirent pour cette seigneurie aveu au roi en février 1675<sup>3</sup>.

La maréchale de Villeroy mourut à 60 ans, le 20 octobre 1708, et fut inhumée au Calvaire de Paris, et son mari le 18 juillet 1730.

<sup>2</sup> *Archives de la Loire-Inférieure V<sup>o</sup> La Guerche.*

<sup>3</sup> Enclavée dans le marquisat de Montferrat.

<sup>4</sup> *Archives d'Ille-et-Vilaine, B. 285, — t. G. 79.*

le corps de ce dernier fut enterré à Neufville près Lyon et son cœur déposé au château de Villeroy.

Louis-Nicolas de Neufville, duc de Villeroy, et fils des précédents, fut baron de la Guerche et épousa le 20 avril 1694 Marguerite Le Tellier, fille du célèbre ministre Louvois, qui décéda dès l'âge de 30 ans le 23 avril 1711; il mourut lui-même le 23 avril 1734. Leur fils aîné François-Louis de Neufville leur succéda comme duc de Villeroy et baron de la Guerche; il épousa, le 15 avril 1716, Marie de Montmorency, fille du duc de Luxembourg, morte le 22 décembre 1759; lui-même décéda, à l'âge de 76 ans, le 21 mars 1766.

Gabriel-Louis de Neufville, duc de Villeroy, issu du mariage précédent, fut le dernier seigneur de la Guerche; il avait épousé une fille du duc d'Aumont<sup>1</sup>. Il fut condamné à mort par le tribunal révolutionnaire de Paris en 1794 et une partie de ses biens fut mise nationalement en vente à la Guerche, à la suite de cette condamnation<sup>2</sup>.

La Guerche, châtellenie d'ancienneté, qualifiée baronnie dans les derniers siècles, était une haute justice relevant directement du duc de Bretagne puis du roi. Elle s'étendait en dix paroisses savoir : Rannée, Chelun, Drouges, Forges, Retiers, Domalain, Moussé, Availles, Arbrissel et la Celle-Guerchoise.

En 1294, le sire de la Guerche déclara devoir à cause de sa seigneurie deux chevaliers à l'armée du duc de Bretagne. Parmi les mouvances nobles de la Guerche on comptait cinq hautes justices : le Boisduliers en Chelun, Fourneaux en Availles, la Rambaudière et la Bigotière en Retiers, et la Chefcerie de la Guerche en Rannée, et trois moyennes justices la Petite-Roberie et Perrouze en Rannée et la Barre en la Celle-Guerchoise<sup>3</sup>.

Le domaine proche du seigneur de la Guerche se composait en 1526 de ce qui suit : « la ville et forsbourg de la Guerche close et fermée de douves et murailles, partie de laquelle a esté démolie et abattue par les guerres — la motte, emplacement et douves d'un

<sup>1</sup> Dubois, *Notice sur la Guerche*.

<sup>2</sup> *Archives d'Ille-et-Vilaine*, 1 G, 279.

<sup>3</sup> *Ibidem*, G, 1818.

château', lequel anciennement estoit dans l'enclos de la dicte ville, en laquelle motte estoient les prisons de ladite seigneurie, lesquelles furent bruslées par les dernières guerres<sup>4</sup> — les halles et auditoire de la juridiction avec droit de ban et étanche pendant quarante jours, à partir du mercredi après la Pentecôte — les métairies de la Brosse en Drouges, de la Paverie et de la Coustumerie en Rannée, et de la Forestrie en Chelun — un four banal à la Guerche — l'étang et les moulins à blé et à draps de Careraon en Domalain — l'étang et le moulin des Roches — le moulin à vent de la Garde — enfin la forêt de la Guerche contenant 5,917 journaux de terre, sans y comprendre 49 journaux de prairies et plusieurs étangs s'y trouvant<sup>5</sup>.

Lorsqu'en 1685 François de Neufville, duc de Villeroy, prit définitivement possession de la baronnie de la Guerche, son procureur se rendit aux halles de la petite ville « grandes et spacieuses, traversées par deux routes en croix », puis à « la potence, signe de haute-justice, élevée vis-à-vis les halles, vers la rue de Rannée, avec collier et carcan contre un pilier desdites halles », et enfin à « un grand emplacement où il y avoit autrefois un chasteau », avec une butte servant de jardin et une maison insignifiante<sup>6</sup>. Il prit aussi possession des prééminences d'églises appartenant au seigneur de la Guerche; or ces prééminences consistaient en droits de fondation et en droits de supériorité : le baron de la Guerche était seigneur fondateur de l'église collégiale de la Guerche, des églises paroissiales de Rannée, Forges, Drouges, Moussé et la Celle-Guerchoise, des églises priorales de la Trinité et Saint-Nicolas de la Guerche, de la Forestrie en Chelun et de la Fontaine-Harouis en Drouges, et enfin des chapelles de l'hôpital Saint-Jean à la Guerche et de Saint-Lazare à Rannée. Il était, de plus, seigneur supérieur des églises de Chelun, Availles et Arbrissel et de plusieurs autres chapelles.

<sup>4</sup> Le château de La Guerche, qui subit plusieurs sièges au moyen-âge, avait été détruit par les guerres du XV<sup>e</sup> siècle.

<sup>5</sup> Ces prisons avaient donné leur nom à la rue et à la porte de la Chartre, avoisinant la butte du château.

<sup>6</sup> *Archiv. de la Loire-Inférieure*, V<sup>e</sup> La Guerche.

<sup>7</sup> *Archiv. d'Ille-et-Vilaine*, 1 G, 51.

L'église collégiale de N.-D. de la Guerche était particulièrement chère aux barons du lieu, qui l'avaient tour à tour fondée et dotée de rentes, juridiction et privilèges. Aussi y voyait-on briller en ses verrières tous les blasons de ces divers seigneurs, depuis celui des sires de la Guerche : *de gueules à deux léopards d'or* jusqu'à celui des ducs de Brissac : *de sable à trois fasces d'or denticelées par le bas*. Ces dernières armoiries s'y retrouvent encore en grand nombre et l'on y voit aussi celles de Bertrand du Guesclin, sire de la Guerche en 1379, et de Marie de Bretagne, duchesse d'Alençon et dame de la Guerche en 1414.

Le chapitre de la Guerche se composait d'un chancelier, de onze chanoines et de diacre et sous-diacre ; ils habitaient ensemble un cloître contigu à leur église et appelé de nos jours la cour de la Chefcerie. « Par privilège spécial le baron de la Guerche conférait *pleno jure* les places de chancelier, chanoines et diacres, sans qu'il fût besoin du *visa* de l'Ordinaire! »

Cette église collégiale de Notre-Dame est devenue en 1790 église paroissiale de la Guerche, car jusque-là la ville et le château de la Guerche avaient fait partie de la paroisse de Rannée. C'est un édifice fort intéressant des XIII<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles, agrandi et restauré avec beaucoup de goût récemment.

On vient d'y replacer dans le chœur le tombeau de son fondateur Guillaume, sire de la Guerche, décédé en 1203 ; la superbe statue en pierre blanche de ce seigneur, de grandeur naturelle, avait été stupidement enfouie au siècle dernier ; on l'a, par bonheur, retrouvée ; elle le représente couché, revêtu de son armure de chevalier, ayant à ses côtés un bouclier et les pieds posés sur un levrier. La restauration intelligente de ce beau monument, dernier souvenir des vieux sires de la Guerche, grands batailleurs mais grands chrétiens, fait honneur à la population de la Guerche et à ceux qui sont aujourd'hui à sa tête.

L'abbé GUILLOTIN DE CORSON.

(A suivre)

chan. hon.

• Déclarations du chapitre de la Guerche en 1771.

## LES PREMIÈRES ANNÉES

DE

# LA DUCHESSE DE BERRY

(Suite)<sup>1</sup>

Contente d'avoir auprès d'elle la compagne de sa jeunesse, se sentant entourée par des personnes qui lui étaient sympathiques et dont elle pouvait apprécier tous les jours l'attachement et le dévouement, la duchesse de Berry se laissait vivre, ayant déjà presque oublié son chagrin de l'année précédente, égayant le présent par la vivacité de son esprit et le tour heureux de son caractère, envisageant l'avenir avec la foi confiante et l'optimisme que comportait son tempérament.

La princesse avait organisé son existence de manière à donner ample satisfaction au besoin d'activité et de mouvement qui la dévorait ; tout en menant une vie plutôt calme, une vie de famille, elle n'était jamais inoccupée.

Son penchant naturel pour les beaux-arts, penchant qui avait été soigneusement entretenu et cultivé par M<sup>me</sup> de La Tour, se trouvait conforme aux goûts du duc de Berry qui, autrefois, dans l'exil, en avait tiré une grande distraction, et même une véritable consolation. Le duc, enchanté de voir ces dispositions à sa femme, s'empressa de l'encourager dans cette voie. Un atelier fut installé à l'Élysée et Marie-Caroline, qui n'avait jamais tenu que le crayon et dessinait assez passablement, s'essaya à manier le pinceau sous la direction et d'après les conseils de son mari. Mais elle avait plus

<sup>1</sup> Voir la livraison d'avril 1895.

d'aptitude pour la musique que pour le dessin et la peinture. Sa voix, quoique de peu d'étendue, était juste et agréable. Elle travaillait le piano-forte avec Kalkbrenner, et Madermann lui donnait des leçons de harpe.

Dès les premiers temps de son arrivée à Paris, la duchesse avait reçu les conseils d'Abraham, le maître à danser de la cour. C'était lui qui avait enseigné à la jeune princesse les préceptes de l'étiquette, et l'avait initiée aux délicatesses et aux raffinements du cérémonial de l'ancien régime.

Le duc et la duchesse de Berry ne se contentaient pas de satisfaire leurs goûts artistiques dans l'intimité. Les musées, les ateliers, le Salon recevaient fréquemment leur visite. Ils protégeaient les artistes : les uns par admiration pour leur talent, les autres par bonté d'âme et pour leur donner des encouragements. C'est ce qui explique le mélange un peu disparate des toiles composant la collection qu'ils avaient formée peu à peu. La galerie de l'Élysée renfermait, à côté de tableaux des premiers maîtres anciens et modernes, des œuvres plus que médiocres : la charité y faisait une tache.

Les deux époux adoraient le spectacle et voyaient presque toutes les pièces nouvelles. Ils avaient leur loge à l'Opéra, aux Bouffes, comme on appelait alors l'Opéra italien, à Feydeau et dans plusieurs autres théâtres. Paër dirigeait la musique de l'Élysée comme Lesueur et Cherubini<sup>1</sup> celle des Tuileries.

Le duc et la duchesse de Berry remplissaient fidèlement leurs devoirs envers le Roi, M. et le duc et la duchesse d'Angoulême, venant presque chaque dimanche entendre la messe au château, et assistant régulièrement aux réunions de famille. Dans le courant de juin 1818, le roi et la cour ayant été de nouveau s'établir à Saint-Cloud, le duc et la duchesse y allaient dîner plusieurs fois par semaine.

Mais ils préféraient la vie libre et intime de l'Élysée, où l'on était dégagé de tout cérémonial et de toute étiquette. Ils prenaient un grand plaisir à sortir seuls, à pied, à visiter les boulevards, les pas-

<sup>1</sup> Grand-père de l'auteur (Note de l'Éditeur).

sages, les magasins, incognito comme deux bons bourgeois de Paris. Cela les amusait beaucoup de courir ainsi les aventures, et, de fait, il leur en arriva plusieurs.

Un jour, par exemple, ayant pris des sièges sur une promenade publique, ils s'aperçurent, lorsque le quart d'heure de Rabelais fut venu, qu'ils n'avaient leur bourse ni l'un ni l'autre. La vieille loueuse de chaises se montrant intraitable et ne voulant pas faire crédit, ils furent obligés de se nommer pour l'apaiser et de lui promettre une sérieuse indemnité. Encore eurent-ils beaucoup de peine à la persuader de leur identité ; et ce ne fut que grâce à l'intervention de quelques témoins de la scène, qui reconnurent le duc et la duchesse et les saluèrent respectueusement, que la bonne femme se montra à moitié convaincue. Elle était tout étonnée de voir le neveu et la nièce du roi sortir en si modeste appareil et sans suite.

Un beau matin de juin, ils furent surpris sur les boulevards par un violent orage. Le duc de Berry, craignant pour la santé de sa femme qui venait de faire une longue promenade à pied, avisa un jeune homme muni d'un parapluie. Il l'arrête et au nom de la galanterie française, le prie de le lui prêter. Le jeune homme y consent après un peu d'hésitation, sous la condition cependant qu'il les accompagnera. Le duc trouve cela tout naturel et les voilà tous les trois marchant côte à côte dans le faubourg Saint-Honoré. De temps en temps, le jeune homme, trouvant la route longue, demande timidement si l'on n'est pas bientôt arrivé. Enfin on approche de l'Élysée, le poste prend les armes, le tambour bat aux champs et le prince rend le parapluie, avec force remerciements, au malheureux jeune homme qui, voyant à qui il a eu affaire, se trouble, balbutie des excuses et ne sait où se fourrer.

Une autre fois, sortant de l'Élysée, ils se trouvent en face d'une pauvre femme, accompagnée de deux jeunes filles. La plus jeune s'avance vers la duchesse et la salue d'un air de connaissance. Et comme le duc regarde sa femme d'un air interrogateur, celle-ci lui dit en rougissant : « Je m'en suis chargée. — Bien, répond simplement le prince, j'aime à vous voir augmenter notre famille. »

Tous deux avaient, en effet, non seulement une communauté de

goûts artistiques, mais aussi une grande commanauté de sentiments pour faire le bien ; leurs cœurs s'entendaient à merveille à soulager les infortunes et secourir les malheureux. Trouvant la vie douce, heureuse et clémente pour eux-mêmes, ils s'efforçaient de l'adoucir aussi pour les autres ; la pensée qu'il y avait des souffrants et des déshérités troublait un peu leur propre bonheur ; ils eussent voulu tout le monde content autour d'eux. Aussi distribuaient-ils chaque année des aumônes considérables ; non seulement le duc de Berry envoyait des sommes importantes chaque fois qu'il se produisait un incendie, une inondation, un naufrage, une trombe, enfin un désastre quelconque ; mais, en dehors de ces libéralités officielles et en quelque sorte inhérentes à sa position, le prince avait établi à l'Élysée un service parfaitement organisé et entendu, fonctionnant régulièrement et répartissant entre les infortunes les plus méritantes et les plus cachées des secours toujours distribués d'une façon délicate et discrète. Souvent les fonds destinés à ces bonnes œuvres étaient épuisés avant l'époque voulue, et le duc et la duchesse étaient obligés de puiser dans leur bourse personnelle afin qu'il n'y eût pas d'interruption dans leurs bienfaits. C'est dans un de ces moments-là que survint la lettre de M. Despalières, consul de France à Anvers, proposant au prince l'achat de plusieurs tableaux anciens que l'on aurait pu avoir à très bon compte. Le duc lui répondit : « J'ai réfléchi à votre proposition et j'ajourne l'emptette. Dans un temps où mes pauvres appellent ma sollicitude, je me reprocherais d'acheter si cher un plaisir dont je peux me passer. »

Le duc de Berry dans ses promenades se mêlait volontiers à la foule, parlant familièrement aux uns et aux autres, les questionnant et trouvant toujours une occasion de faire le bien.

Un jour c'est, sur le quai, un malheureux charbonnier qui veut se jeter à l'eau par chagrin d'avoir perdu une somme de quatre cents francs, montant de ses économies ; ses camarades ont toutes les peines du monde à le retenir, lorsque le duc, qui passait là par hasard, accompagné d'un seul aide-de-camp, après s'être enquis des causes de ce désespoir si violent, entreprend de calmer cet homme et obtient de lui, non sans grande peine, de différer l'exécution de son projet pendant quelques instants ; puis il parle bas à

son aide de camp qui disparaît et revient bientôt porteur de la somme perdue. La corporation des charbonniers de Paris garda toujours un bon souvenir de ce trait et s'en montra reconnaissante envers le prince jusqu'à sa mort. Le jour des obsèques, une députation spéciale représentait dans le cortège la corporation des charbonniers.

Un autre jour, le duc, se rendant à Bagatelle dans son cabriolet, aperçoit au Bois de Boulogne un jeune garçon d'une dizaine d'années, portant un panier évidemment trop lourd pour lui. Il s'arrête et, interrogeant l'enfant, apprend qu'il doit porter ce panier jusqu'à la Muette. Le prince offre de s'en charger et, comme l'enfant accepte, il prend le panier dans sa voiture et se détourne de sa route pour remplir la commission. Puis, non content de cela, il va trouver le père de l'enfant, lui raconte ce qui s'est passé et termine en disant : « Votre garçon ne peut porter des fardeaux si lourds ; voici de quoi lui acheter un âne. »

Il avait signifié déjà plusieurs fois à un cocher de sa maison qu'il ne voulait plus être conduit par lui : « tu es trop vieux pour travailler, disait-il, va-t'en ! » Le cocher se montrait entêté et faisait toujours son service. Le prince insistant, le cocher lui déclara qu'il avait une famille nombreuse et qu'il lui fallait encore travailler, malgré son grand âge. « Que ne parlais-tu plus tôt, s'écria le Prince ? j'augmente de douze cents francs ta pension de retraite, mais je t'en prie, repose-toi ! »

Son premier piqueur, Aubry, subissait le contre-coup des journées de chasse, félicité lorsque la bête avait été prise, fortement malmené, lorsqu'on rentrait ayant fait buisson creux. Un jour, à Compiègne, le rendez-vous était à huit heures. Le duc arrive à sept heures et demie et se met en chasse sans son piqueur. A huit heures, Aubry paraît à son tour, ne trouve plus personne au rendez-vous et entend le cor et les chiens dans la forêt. Connaissant bien le prince, il est au désespoir et tout tremblant. A midi, le duc rentre harassé, n'ayant rien fait. Il demande Aubry, qui se cachait de lui. On finit par le découvrir et on le lui amène.

« Aubry, dit le prince, quelle est la punition des gens qui ne sont pas exacts ? » Et, le piqueur gardant le silence, « tu ne le sais

pas ! je vais te le dire, moi. On leur fait payer une amende. Et je la paie, moi ! Voici pour tes enfants ! »

C'est le 28 juillet 1818 qu'eut lieu l'aventure assez connue des deux déserteurs.

Ce jour là, il y avait grande chasse à courre à Rambouillet et le roi devait y assister. Dès la veille, le duc de Berry était arrivé de Paris inspecter les préparatifs que la grande vénerie avait faits, depuis quelque temps déjà, en vue de cette journée. Une foule énorme, attirée par l'attrait du spectacle et la nouvelle de la venue du roi, affluait à Rambouillet de tous les pays circonvoisins. A deux heures du matin, le duc de Berry monte à cheval, accompagné des officiers de la grande vénerie, pour aller faire le bois. Le cerf devait être attaqué dans la partie de la forêt appelée le fond de Bullion, du côté de Bonnelles.

Au détour d'un taillis, le prince aperçoit deux hommes couverts de vêtements en lambeaux et qui, à sa vue, disparurent précipitamment à travers les halliers. Quoique l'apparition ait été bien courte, le duc a eu le temps de reconnaître des traces d'insignes militaires sur ces haillons ; intrigué, il s'élance à la poursuite des fugitifs, les rejoint bientôt, leur ordonne de s'arrêter et les interroge : « Que faites-vous là ? — Monsieur le garde, dit l'un d'eux, trompé par le costume de chasse que portait le prince, ne nous perdez pas ! — Mais encore comment vous trouvez-vous ici ? Répondez ! — Nous nous cachons dans la forêt depuis deux jours, mon camarade et moi, parce que nous avons déserté de notre régiment qui est en garnison à Caen. — Sais-tu bien qu'il y va pour toi de cinq ans de fers ? — Ma mère était malade ; elle est très vieille, j'ai voulu la revoir. D'ailleurs, je ne veux plus servir ; mon camarade qui est un vieux soldat dit que le métier est devenu trop mauvais.

Ah ! c'est toi, dit le prince en se tournant vers l'autre, c'est toi qui as entraîné ton camarade. Et pourquoi dis-tu que le métier est devenu mauvais ? — Parce qu'on ne se bat plus — Aie un peu de patience ; la paix ne durera pas toujours. — Et puis je ne veux pas recevoir la schlague. — Et qui t'a dit que tu aurais la schlague ? — On me l'a dit ; et d'ailleurs il faut que ce soit vrai, puisque le

prince donne des coups de cravache aux officiers. — Quel prince ? — Le duc de Berry — Qui t'a conté cela encore ? Il en a menti celui-là. Si le duc de Berry est vif, il respecte l'uniforme qu'il porte lui-même. — Ne vous fâchez pas, M. le garde, je répète ce qu'on m'a dit. — Te voilà dans une jolie situation pour avoir cru ce qu'on te disait. Tu étais bien vêtu, bien nourri, bien couché et maintenant tu crèves de faim et tu te caches dans les bois comme un voleur. — Si c'était à refaire !... — Ah ! ah ! tu te repens. Si le roi t'accordait ta grâce, resterais-tu fidèle à ton drapeau ?... — Je le jure, foi de vieux soldat. — Eh bien je demanderai ta grâce au roi et en même temps celle de ton camarade ; s'il te faut une caution, le duc de Berry t'en servira. »

Et appelant un des gardes qui l'accompagnait : « Georges, lui dit-il tout bas, emmène ces deux hommes, donne leur à manger et va m'attendre avec eux au rendez-vous. Surtout ne leur dis pas qui je suis. »

Le rendez-vous était à l'étang de la Tour, où un pavillon avait été dressé pour la famille royale. Tout le monde s'y trouvait réuni à trois heures, attendant le roi qui ne fit son apparition qu'à trois heures et demie. Les princes et la cour étaient présents à l'exception de la duchesse de Berry, qui n'arriva que beaucoup plus tard.

Au moment où le roi allait donner le signal de se mettre en chasse, le duc de Berry s'avança et dit :

Le roi veut-il me permettre de lui demander une grâce ?

Et lui présentant les deux déserteurs conduits par Georges et qui se jetèrent aux pieds du roi et aux siens, reconnaissant, dans le duc de Berry, celui que, le matin, ils avaient pris pour un garde, il ajouta :

« Le roi voit à ses pieds deux soldats déserteurs que j'ai trouvés dans la forêt. Tous les deux se repentent et implorant leur pardon. »

Puis s'adressant aux deux malheureux : « Mes amis, c'est au roi qu'il faut demander votre grâce, car seul il peut vous l'accorder. Mais je vous ai promis que le duc de Berry se porterait garant de votre fidélité, je tiendrai ma parole. Le roi veut-il de ma caution ? — Je l'accepte, répondit Louis XVIII, et pour vous prouver que je

la croisbonne, je veux que ces deux hommes soient admis dans ma garde. Maintenant, messieurs, attaquons. »

Aux cris de « Vive le Roi ! » la chasse commença, mais elle ne réussit point et le cerf ne fut pas pris.

Aussi le soir, à dîner, le Roi dit malicieusement aux veneurs. « Toujours est-il que vous ne m'avez rien amené. Le duc de Berry s'entend mieux en chasse que vous tous. »

Ces anecdotes, qui semblent empruntées à la morale en action, pourront paraître puérides et insignifiantes ; il est pourtant nécessaire de les raconter ; elles peignent bien le caractère du duc de Berry, de ce prince qui se montrait en même temps bourru et bienfaisant, souvent brusque, violent même parfois et toujours plein de cœur.

La duchesse, elle, était adorée de tout son entourage. Douce, bonne, aimable et gaie, discernant avec un tact exquis les préférences, les goûts et les petites faiblesses de chacun, montrant une sollicitude à la fois pleine de discrétion et de cœur pour les affaires de famille, faisant preuve d'une mémoire et d'une présence d'esprit extraordinaires, pour parler à tous des personnes ou des choses qui les intéressaient, Marie-Caroline avait su bien vite confirmer la bonne impression qu'elle avait produite à la cour dès son arrivée et se faire aimer de tout le monde.

Mais les marques d'intérêt et d'affection qu'elle témoignait aux uns et aux autres ne se bornaient pas à de simples phrases banales, à ces compliments et à ces consolations avec lesquels une princesse croit payer royalement les services rendus et le dévouement de chaque jour. Chez elle, les actes suivaient les paroles et plus d'une fois elle en donna des preuves.

(A suivre).

L. CHÉRUBINI.



## SOUVENIRS DE MON BATAILLON

NOTES D'UN CAPORAL AUX VOLONTAIRES DE L'OUEST

CHAPITRE IV.

### LA BATAILLE DE MARCHENOIR<sup>1</sup>

(SUITE)<sup>2</sup>

I

Nous étions allés le 2 décembre de Saint-Calais à Epuisay, et le 3 décembre d'Epuisay à Vendôme.

Nous avons vu partir, à la première de ces dates, notre camarade d'Aubermesnil, qui avait été pris de fièvre et regagnait le dépôt.

Or, comme le dépôt venait précisément d'être envoyé du Mans à Poitiers, cette circonstance permit à nos familles de recevoir de nous des nouvelles toutes fraîches.

Nous couchâmes le 3 décembre à Vendôme, d'où nous repartîmes le 4 pour passer la nuit à Oucques.

Je retrouve au sujet de notre premier passage à Vendôme, car

<sup>1</sup> Cette bataille est connue historiquement sous le nom de *Bataille de Josnes* ; je continuerai néanmoins, dans le cours de ces souvenirs, à lui donner le nom qu'elle portait pendant la guerre, et sous lequel nous nous en sommes si souvent entretenus, mes camarades et moi.

<sup>2</sup> Voir la livraison d'avril 1895.



nous devions y revenir le 15 décembre, une lettre de M<sup>me</sup> Jurien à ma mère :

« CHÈRE MADAME,

« Je reçois ce matin un mot d'Edgard (de Cacqueray) daté de Vendôme 4 décembre. Je transcris :

« *Je vous écris au crayon, nous sommes tellement pressés que je n'ai le temps que de vous donner signe de vie.*

« *Ici tout le monde nous dit que depuis hier matin on a entendu des coups de canon dans la direction de Mondoubleau.*

« *Aujourd'hui (dimanche) nous n'avons pas pu avoir la messe<sup>1</sup>.*

« *René (de Cacqueray), Moussac, des Salles vont bien.* »

Nous arrivâmes à Marchenoir le 5 décembre, et pendant une quinzaine de jours, à partir de cette date, nos familles, qui étaient désespérées, et le dépôt même, restèrent sans nouvelles de nous.

Le XXI<sup>e</sup> corps prit position à l'est de la forêt, pour former la gauche de la 2<sup>me</sup> armée, qui allait commencer sa retraite et tâcher d'arriver à se maintenir derrière le Loir.

Le général Jaurès établit son quartier général à Marchenoir et nous en confia la garde.

Je passai, pour ma part, la nuit couché sur la paille fraîche d'un toit à cochon, ayant entre autres, pour camarade de paille, Gustave de Vallois. J'étais un peu souffrant et il me fit du thé qu'il tournait dans son quart à l'aide d'une petite cuiller en argent. On se serait cru chez l'ambassadeur d'Angleterre.

Le lendemain, le commandant de Couëssin nous fit faire l'école de tirailleurs au son du canon, ce qui n'était certainement pas banal.

Le général Jaurès l'en félicita, tout en lui recommandant de nous ménager, car il comptait nous donner de l'occupation.

<sup>1</sup> Il était sans doute de service, et ne put y assister, car je trouve dans une lettre de notre camarade Romain de Sézo à sa mère la phrase suivante, qui se rapporte à cette même date :

« Heureusement le lendemain dimanche, nous avons pu avoir la messe de notre excellent aumônier. A peine la messe était-elle finie : Sac au dos — lesle ! »

## II

La bataille de Marchenoir dura quatre jours.

Le 6 et le 7 décembre, ma compagnie fut de grand'garde sur la lisière de la forêt, que des patrouilles fouillaient sans cesse. Cette circonstance nous empêcha d'assister à une messe dite par notre aumônier pour le repos des âmes de nos camarades tués à la bataille de Loigny.

La triste et glorieuse nouvelle nous était parvenue le soir, et le bruit, heureusement faux, de la mort du colonel, avait même couru. En l'apprenant, nous avions été tout saisis du désespoir de nos officiers, que cette information avait fait pleurer comme des enfants.

Cependant, nous nous attendions de plus en plus à faire notre partie dans la grande bataille qui se livrait de tous côtés, et les mouvements de troupes, qui s'effectuaient autour de nous, nous faisaient bien espérer que notre tour allait venir.

Sur ces entrefaites, je fus assez heureux pour rendre à mon tour un petit service aux d'Humières, en leur offrant le paquet de tabac que j'avais en réserve dans mon sac depuis notre départ. Toutes les blagues étaient vides, et l'exhibition de ce bienheureux paquet fut un petit événement. Partagé généreusement par ses nouveaux possesseurs avec le plus grand nombre possible de fumeurs, il fit bien des heureux.

C'est que toutes les denrées de première nécessité et même d'utilité secondaire, devenaient introuvables dans ce pays battu et rebattu par les armées en campagne.

## III

Il faut bien le dire aussi, nous sortions de contrées très hospitalières et les paysans beaucerons nous changeaient fort. Dans les villes, les soldats étaient bien reçus ; mais, dans les campagnes, il était impossible de rien obtenir des autochtones, fût ce un verre d'eau,

sans avoir l'argent à la main ; et, même avec de l'argent, ils nous refusaient à peu près tout : la paille, les volailles, le cidre, le bois.

Après avoir raconté comment l'énorme jument qui portait Gargantua à Paris défit les mouches bovines de la Beauce<sup>1</sup>, Rabelais ajoute :

« Quoy voyant, Gargantua y print plaisir bien grand, sans autrement s'en vanter, et dit à ses gens :

« Je trouve beau ce.

« D'ond fut depuis appelé ce pais la Beauce, mais tout leur déjeuner fut par bailler. En mémoire de quoy « encore de present les « gentilshommes de Beauce déjônent de bailler et s'en trouvent fort « bien, et n'en crachent que mieux. »

Nous eûmes pour mince consolation de constater que rien n'était modifié en cette contrée et qu'elle méritait toujours la réputation que lui a faite le joyeux curé de Meudon ; mais si parfois nous y déjeunâmes de bailler, à l'instar des gentilshommes de Beauce, par contre nous en trouvâmes-nous fort mal et n'en crachâmes-nous guère mieux.

Je regrette d'avoir à noter cet étroit égoïsme des seuls paysans beaucerons ; mais il a laissé une empreinte trop profonde dans le cœur de mes camarades et dans le mien pour qu'il me soit possible de le passer sous silence ; d'ailleurs, je ne suis pas le premier à en parler<sup>2</sup>.

Dans toutes les autres contrées que nous avons traversées (j'en ai cité et j'en citerai encore de nombreux exemples), nous avons

<sup>1</sup> Gargantua, livre I, chapitre XVI.

<sup>2</sup> « Quant à nous, que de fois nous est-il arrivé d'être obligés de prendre d'assaut des granges pour nous mettre à l'abri de la neige, de la pluie, et de la glace : « nous allions briser la paille, égrener l'orge ou le froment, » s'écriait-on. Le lendemain des éclaireurs prussiens nous remplaçaient ; la paille, qu'on nous avait refusée, on la donnait aux chevaux comme litière, sans souci pour le grain si précieux la veille. Souvent, lorsque nous demandions à acheter des volailles, on nous refusait de nous en vendre à n'importe quel prix. Nous avons entendu des gens ajouter cyniquement : « Que donnerons-nous aux Prussiens, quand ils revendront ! »

(*L'Armée de Bretagne*, par un Volontaire Paris, Lo Chevalier, rue Richelieu 1874. — page 29).

été accueillis à bras ouverts, quel que fût notre uniforme. Les témoignages abondent à ce sujet. Les paysans percherons méritent une mention spéciale. Nos camarades des deux premiers bataillons eurent particulièrement à s'en louer ; pendant les marches, on leur défendait de s'écarter de la route, et surtout d'aller chercher des pommes sur les nombreux tas qui bordaient les maisons des paysans. Ceux-ci, connaissant cette défense, prenaient des pelletées de ces fruits et les lançaient à la volée sur le chemin, entre les jambes des Volontaires, qui n'avaient alors qu'à se baisser pour les ramasser.

Je n'ignore pas que les habitants des campagnes de la Beauce eurent à subir quelques déprédations ; mais celles dont je fus témoin ne pouvaient-elles passer pour des représailles ?

Certain jour, par exemple, le propriétaire d'un troupeau d'oies refusa de nous en vendre, et ne craignit pas de nous laisser entendre qu'il se gardait dans le but d'amadouer les Prussiens, s'ils venaient jusque-là, et de les empêcher de piller sa maison. Quelques heures après, j'aperçus des marins qui pêchaient très artistement ces mêmes oies à la ligne par dessus le mur ; pouvais-je, en conscience, faire autre chose que de plaindre le propriétaire de n'avoir plus de rôt à offrir aux bons Prussiens ?

#### IV

Ces braves marins, bientôt devenus nos amis, n'étaient jamais embarrassés, dans aucune circonstance de la vie. A Lorges, notre bonne mère l'Intendance avait pris, comme partout ailleurs, la précaution de faire garder les fours et les boutiques des boulangers par des sentinelles. Les marins, dont le bivouac était contigu à l'une de ces boutiques, en avaient fourni la garde. Je vois d'ici la scène comme si j'y assistais encore, nos tentes étant dressées sur le prolongement de celles des excellents mathurins : les pains ronds à la croûte bien dorée, copieusement saupoudrés de farine, s'empilaient

en tas symétriques dans une chambre derrière ; de devant la pièce de face, le boulanger et son mitron en costume professionnel, assis sur les marches au seuil de la porte, causaient avec la sentinelle négligemment appuyée sur son chasapot. Cependant, une chaîne s'était formée, de la croisée de derrière jusqu'au camp des matelots. L'un d'eux, adroit comme un singe, avait escaladé la fenêtre et passait les pains à ses camarades comme les maçons se passent les briques. Ce déménagement à la cloche de bois ne dura que quelques minutes. Lorsqu'il fut terminé, les bons apôtres reprirent prestement leurs places autour des feux, et la sentinelle se remit à sa promenade monotone devant l'huis du boulanger.

C'est aussi une équipe de marins que je vis un jour dans une furieuse colère contre des habitants du village de Marchenoir, qui avaient caché la corde de leur puits, placé au beau milieu de la chambre du rez-de-chaussée de leur maison. Les recherches faites par les marins amenèrent promptement la découverte de cette corde, dissimulée derrière le lit, et, dame ! le mobilier se ressentit de la nervosité des chercheurs.

Dirai-je encore notre énervement, le soir de notre arrivée à Lorges, de ne pouvoir, en Beauce ! trouver de la paille ou du foin pour nous coucher. Il fallut de longues recherches pour découvrir dans la campagne les magasins que les habitants refusaient de nous indiquer. Enfin, lorsque nous les eûmes trouvés, le fourrage qu'ils contenaient fut réquisitionné et taxé ; mais nous ne pûmes en prendre possession qu'après trois heures d'attente pendant lesquelles, bien entendu, nous couvriions nos aimables hôtes de bénédictions.

## V

Loin de moi la pensée de vouloir faire à nos compatriotes de la Beauce un procès de tendance. Ils ont fourni et fournissent encore des soldats solides et résistants ; leur patriotisme n'est pas en cause. Je désire seulement que leurs enfants aient rapporté au pays des récits moins attristants de l'accueil qu'ils ont reçu dans les autres contrées, et que cette circonstance leur ait suggéré l'idée de ne plus

traiter à l'avenir les enfants de leurs voisins comme des étrangers (d'aucuns disent plus mal que des étrangers). Fasse le ciel qu'ils aient aussi renoncé, par la même occasion, à la réponse, toujours la même, qu'ils faisaient à nos demandes : « Nous n'avons rien en tout ! »

Ce souhait, et je le constate avec plaisir, paraît dès à présent réalisé. La preuve en est dans le passage suivant du discours prononcé à Sougy le 13 septembre 1894, par le général Mercier, alors ministre de la guerre à l'occasion des manœuvres d'armée :

« . . . La tâche du commandement et celle de l'Intendance ont « d'ailleurs été facilitées dans la plus large mesure, je me plais à le « proclamer, par l'accueil empressé des patriotiques populations de « la Beauce. C'est avec une joyeuse fierté qu'elles voient passer nos « soldats, car elles savent que l'armée est la grande école du travail « et de la discipline, la meilleure garantie de la paix et la sécurité « assurée en cas de guerre. »

Vingt-cinq ans ! C'est presque une génération. Depuis la guerre, les fils sont revenus. Ce sont eux maintenant qui ont rompu avec les traditions égoïstes de leurs pères ; il convient de les en féliciter.

## VI

Nous nous étions rapidement fait des amis, à la 2<sup>me</sup> armée, de tous les corps de troupes avec lesquels nous étions en contact, dragons, artilleurs, etc. ; mais nous étions plus particulièrement liés avec les marins, ainsi que je l'ai déjà dit, et avec les gendarmes.

Les preuves d'estime et d'affection que nous donnaient ces braves gens nous touchaient véritablement, et nous savions d'autant mieux apprécier leurs bons procédés, que, novices comme nous l'étions alors, nous avions, à notre grand regret, bien peu d'occasions de leur rendre quelque petit service. Mais, le cas échéant, nous ne manquions jamais de les payer de retour.

Un soir, à Vendôme, Aubeau, Bridel, l'un des Poulpiquet et un

quatrième Volontaire, entrèrent dans un hôtel avec l'intention de dîner. Le maître d'hôtel avait tout ce qu'il fallait pour leur faire faire un bon repas, mais il ne possédait plus une seule bouchée de pain, denrée qui manquait d'ailleurs complètement dans toute la ville. Il leur demanda en conséquence s'ils possédaient du pain ou du biscuit. Sur leur réponse négative, il les mit au courant de la situation, leur fit observer qu'une fois n'était pas coutume, et les engagea néanmoins à se mettre à table.

Nos camarades obtempérèrent. On leur servit d'abord un potage sans pain ; ils l'avalèrent sans sourciller. Puis arrivèrent des côtelettes de veau : cela fut plus dur à ingurgiter sans pain, mais, l'appétit aidant, ils en vinrent à bout. Un autre plat fit son apparition, et ils allaient l'attaquer, toujours sans pain, quand de braves gendarmes qui dinaient à côté d'eux et taillaient à même dans une appétissante miche de pain blanc, voyant leur embarras, en détachèrent quatre beaux quignons et les leur offrirent. Une politesse en appelle une autre ; la conversation s'engagea, et les Volontaires offrirent aux gendarmes un petit verre de reconnaissance. Mais ils ne se crurent pas quittes pour si peu envers leurs bienfaiteurs, et, quelques jours après, ayant rencontré un autre gendarme, ordonnance d'un officier, qui n'avait pas de provisions, ils furent heureux de partager avec lui la viande d'une distribution qu'ils venaient de toucher.

Une autre fois, le bataillon, arrivé au milieu de la nuit, avait campé le long d'une route, et les marins s'étaient installés de l'autre côté. Notre 1<sup>re</sup> compagnie avait dressé ses tentes dans un champ de navets. Les braves mathurins, dont les poches étaient bourrées de pommes ramassées Dieu sait où, voulurent nous faire partager leur aubaine et se mirent à nous jeter de ces fruits à pleines poignées. Une bataille s'engagea aussitôt, au bruit des éclats de rire, car nous leur ripostâmes en leur envoyant à la volée des petits navets. Le combat finit lorsque les marins eurent épuisé leurs munitions. Quelques douzaines de pommes de notre côté, quelques douzaines de navets de leur, restèrent enfilés dans les baïonnettes, sur la ligne des faisceaux. Bien que nous ayons supporté les frais de la guerre, car ce fut notre ordinaire qui paya au maître du

champ les navets arrachés, nous fûmes heureux d'échanger ces légumes dont nous étions abondamment pourvus, contre un dessert qui nous faisait défaut, et dont les éléments nous parvinrent de façon si originale que la saveur en fut doublée.

## VII

Le 8 décembre, nous nous attendions à donner.

Vers 3 heures de l'après-midi, nous levâmes le camp à la hâte et l'on nous porta précipitamment vers le son du canon, qui se rapprochait de plus en plus.

Une heure après, nous avions traversé deux villages où tout était en effervescence. On n'y parlait que de blessés et de prisonniers ennemis.

Bientôt, nous eûmes tourné la forêt et nous tombâmes en pleine fournaise.

Pendant quelques minutes, nous eûmes, de la hauteur sur laquelle on nous arrêta, l'inoubliable spectacle d'une grande bataille, avec les éclairs des canons et les sillons de feu tracés par les obus. Par malheur, la nuit tombait et la bataille prit fin.

Le retour fut mortellement triste. Il s'effectua par de mauvais chemins, à la seule lueur des incendies qui jalonnaient l'immense plaine.

Le soir nous campâmes au Plessis-l'Échelle avec l'état-major général.

Le 9 décembre, on nous porta de nouveau à Lorges.

Peu de temps avant le crépuscule, un officier d'état-major vint nous chercher et nous conduisit à l'extrême gauche, par des chemins détournés et derrière des plis de terrain, jusqu'à un champ entouré de haies, situé à quelques centaines de mètres de l'une des pointes de la forêt de Marchenoir, à l'extrême droite des batteries prussiennes.

On nous confiait, dirent-les uns, la mission d'enlever ces batteries à la baïonnette.

On nous envoyait, dirent les autres, à la rencontre d'une troupe suspecte qui se dirigeait de notre côté.

Ce qu'il y a de certain, c'est que nous avions l'ordre formel et si impatiemment attendu de charger.

Nous avons emporté du Mans une bannière sur laquelle était brodée l'image de la Sainte Vierge, et qui devait nous servir de fanion. Cette bannière, que portait le caporal Gouin d'Ambrières, fut alors déployée pour la première et dernière fois pendant la campagne<sup>1</sup>.

Le général Jaurès l'aperçut et nous en fit compliment ; mais, comme elle était en drap d'or et que le soleil dardait sur elle ses derniers rayons, elle brilla d'un tel éclat que le commandant la fit lier à la hampe par une de ses pointes, pour lui donner le moins de surface possible.

Alors se passa la scène la plus imposante à laquelle j'aie assisté pendant toute la campagne.

Notre commandant se plaça devant le front du bataillon, nous fit mettre genou terre, et pendant que nous présentions les armes, notre aumônier, l'abbé Legal, nous donna solennellement l'absolution *in extremis*.

Nous étions pleins d'ardeur et impatients de tenter l'effort qu'on nous demandait ; mais nous venions à peine de nous ébranler, lorsque le même officier nous rejoignit et nous donna contre-ordre.

Combien d'entre nous ont sans doute regretté depuis, dans les déceptions et les désillusions de l'âge mûr, de n'avoir pas été appelés là, en pleine et généreuse jeunesse, à consommer le sacrifice pour lequel ils étaient si bien préparés, et d'avoir perdu cette occasion, unique peut-être, d'immortaliser leur nom !

Cette déception nous affecta bien plus que la fatigue et les privations endurées jusqu'alors n'avaient pu le faire.

La nuit fut triste. Il gelait à pierre fendre ; on nous cantonna à Lorges, d'où nous vîmes brûler les fermes de Poisy, que les Prussiens venaient d'incendier au moyen de bombes dont nous avions

<sup>1</sup> Après notre réunion définitive avec les deux autres bataillons, cette bannière disparut pour faire place à celle dont j'ai parlé au chapitre I<sup>er</sup>.

suivi dans le ciel noir les courbes lumineuses, semblables aux gerbes d'un sinistre feu d'artifice.

## VIII

Le 10 décembre, nous fûmes réveillés par la fusillade que les avant-postes avaient l'habitude d'échanger dès l'aube, en guise de salut.

Dans l'après-midi un officier d'ordonnance nous emmena avec une demi-batterie de mitrailleuses, non loin de Lorges, sur un point occupé par le général Jaurès en personne.

Nous suivîmes, pour y aller, la ligne de bataille, derrière une division déployée entièrement en tirailleurs contre la lisière de la forêt, et dont nous distinguions très bien tous les mouvements. Les évolutions s'opéraient comme à l'exercice, avec cette différence que les chutes étaient nombreuses, et que ceux qui tombaient ne devaient plus se relever.

Lorsque nous eûmes pris la gauche, en colonne par compagnies, nous avions devant nous, sur une petite crête de terrain, le général et son état-major, près d'un petit canon de montagne. Cette pièce était servie par des artilleurs mobiles commandés par un sous-lieutenant monté, dont le cheval caracolait.

Sur ces entrefaites, le général s'éloigna. A peine fut-il à quelque distance, qu'un obus partit d'une pièce ennemie placée en face de nous, se vissa dans l'air avec son bruit particulier et vint s'enfoncer dans le sol à vingt mètres du front de ma compagnie, qui était en avant ; il tomba sous le caisson du petit canon des mobiles, mais sans éclater. Une gerbe de poussière fut seulement lancée à petite distance tout autour du caisson, à la suite du violent choc qui se produisit.

A ce moment précis, les servants et leur officier tombèrent à plat ventre avec l'ensemble de capucins de carte.

Lorsque le son caractéristique de l'obus s'était fait entendre, nous nous étions regardés les uns les autres, préoccupés de la façon dont nous allions nous comporter. Personne d'entre nous ne broncha

lors de la chute du projectile ; mais nous crûmes tous les mobiles tués sur le coup. Une seconde se passa dans le silence, puis, l'obus n'éclatant décidément pas, les servants et l'officier se relevèrent ; ils n'avaient pas une égratignure, seulement ils étaient couverts de terre et de boue de la tête aux pieds.

Une exclamation unanime de joie et de soulagement accueillit leur résurrection. Nous avions bien cru, un moment, que les pauvres diables étaient morts.

Quant à eux, légèrement déconfits, ils rattelèrent leurs chevaux à leur pièce et à leur caisson, et allèrent se poster un peu plus loin à notre droite, hors de l'axe de tir des canons ennemis.

Cependant, un second obus passa par-dessus nos têtes ; un troisième vint éclater à proximité de notre centre. Les Prussiens rectifiaient leur tir. La place devenait dangereuse. Le commandant nous fit faire un à gauche et nous abrita derrière un pli de terrain qui protégeait déjà nos mitrailleuses, dont nous nous trouvâmes ainsi très rapprochés. Nous en profitâmes pour examiner en détail ces fameux engins, dont on avait tant parlé. Ils nous parurent fort ingénieux, mais un peu jousjoux.

A la fin de cette journée, nous retournâmes camper à Brioux.

## IX

Le 11 décembre, la journée se passa à suivre les progrès toujours croissants des Prussiens.

Après être retournés encore une fois à Lorges, nous allâmes prendre position à Roches, pour soutenir la retraite de la 2<sup>me</sup> armée, qui défilait en commençant par la droite.

Nous nous trouvions une fois de plus en extrême arrière-garde.

Avant notre départ, le capitaine de Falaiseau, arrivant de Poitiers, nous rejoignit avec une batterie de montagne en formation. Son entrée au milieu de nous avec sa caravane minuscule fut un petit coup de théâtre inattendu. La première pièce était trainée par une gigantesque haquenée blanche de réquisition, dont la maigre

exagérait encore la taille ; jamais nous n'avions vu un cheval aussi grand attelé à un canon aussi petit.

Nous n'en accueillîmes pas moins avec cordialité nos camarades, qui nous apportaient des nouvelles de nos familles et des deux premiers bataillons, dont nous apprîmes ainsi plus complètement la belle conduite à Loigny où ils avaient été décimés. On les avait envoyés à Poitiers pour se reformer.

Le soir de cette journée, qui fut la dernière de notre séjour à Marchenoir, un petit Breton de la 6<sup>me</sup> escouade tomba les deux bras en avant dans le feu du bivouac et se les brûla affreusement jusqu'au coude. Pour comble de malheur, dans sa chute, il renversa la marmite, dont l'eau bouillante fut projetée sur les pieds de Gustave de Vallois et lui fit aussi de profondes brûlures.

Le caporal Bridel, en l'absence de toute pharmacie organisée, les pansa tous les deux tant bien que mal et leur fit des compresses avec des bandes de forte toile qu'il préleva sur sa chemise de rechange. Il coupa les deux manches, en lia les poignets avec de la ficelle, et introduisit dans ces sacs improvisés les bras du petit Breton. Puis, avec le reste de la chemise, il fit des sortes de chaussettes russes à Gustave de Vallois. Mais les brûlures de nos deux camarades étaient si sérieuses qu'il fallut les diriger sur le dépôt, en raison de l'impossibilité où l'on se trouvait de les soigner au corps, et à défaut d'ambulance.

## X

Le 12 décembre, à 2 heures du matin, nous nous mîmes en route pour Viévy-le-Rayé en traversant Marchenoir pour la dernière fois.

Notre retraite sur Fréteval fut extrêmement pénible, en raison du dégel qui rendit presque impraticables pour nous les routes défoncées par toute la 2<sup>me</sup> armée qui nous précédait.

A Fréteval, nous étions de soutien derrière l'artillerie. La terre était tellement détrempée par l'humidité que nous y entrions jusqu'à la

cheville. Les obus qui tombaient autour de nous s'enfonçaient dans la boue sans éclater, nous couvrant d'éclaboussures.

On sait que les Prussiens ne réussirent pas à franchir le Loir, derrière lequel la 2<sup>me</sup> armée se reformait.

Le 15 décembre, nous traversions Vendôme pour la deuxième fois. Dans la nuit, nous nous repliâmes sur le Mans, malgré l'ennemi, qui nous suivait pourtant de si près que, le 17 décembre, quelques voitures de bagages nous furent enlevées entre Beauchêne et Baillou.

Les jours suivants, nous primes nos positions autour du Mans, et le 19 décembre notre retraite était de nouveau enrayée.

Sans cesse battus et traqués par les Prussiens, nous nous reformions sans cesse, et ils nous retrouvaient devant eux, prêts à combattre, au moment même où ils nous croyaient anéantis.

C'est que jamais, tant que la paix n'a pas été définitive, nous n'avons désespéré de vaincre, malgré la succession foudroyante de nos désastres, malgré l'imperfection de notre organisation.

Tout l'honneur de notre résistance revient à l'homme de génie qui nous commandait alors, à l'illustre général Chanzy.

Aussi est-ce avec une émotion indicible, en me rappelant ces jours de glorieuses défaites, que j'ai vu, il y a quelques années, sa statue si bien placée au centre de cette ville du Mans, que son énergie et sa foi inébranlable dans la Patrie disputèrent pendant si longtemps à l'ennemi.

## CHAPITRE V

### LA PRISE DU MANS

#### I

Lorsque nous arrivâmes en vue du Mans, des Courtis fut chargé de conduire un détachement de malades au dépôt de Poitiers ; comme il n'y avait pas apparence que les hostilités reprissent de quelque temps, il demanda et obtint la permission de m'emmener avec lui.

Je n'insisterai pas sur le plaisir que nous éprouvâmes à revoir notre famille, ni sur l'accueil que nous en reçûmes.

Notre séjour à Poitiers devant être de plusieurs jours, on nous mit en subsistance au dépôt.

Ce dépôt était établi au collège Saint-Joseph.

Une fraction, dans laquelle je fus versé, était casernée dans les parloirs et les appartements situés autour de la porterie.

Les Poitevins, naturellement y étaient en nombre, et j'y retrouvai beaucoup d'anciens camarades.

La chambrée qui me fut désignée et où je dus coucher, bien que le domicile de ma mère se trouvât à quelques portes de là, avait été établie dans le donjon, c'est-à-dire dans la prison des élèves.

Notre caporal de chambrée, du Vignaux, était le seul à posséder un os à moelle dont la chandelle à clarté médiocre éclairait généralement, à l'heure de l'extinction des feux, une superbe bataille de traversins.

Nous ne laissions que dans la crainte de le faire punir. De son côté, il laissait sa chandelle allumée jusqu'à la fin du combat, de peur de causer quelque accident sérieux, en nous laissant nous cogner avec trop d'énergie dans l'obscurité.

Rentrés par aventure au collège, nous y étions redevenus collégiens.

C'est à ce point que l'un des nôtres, un joyeux compagnon appelé Pierre du Moulin de la Barthète, se fit recevoir bachelier à la session de janvier, et passa l'examen en uniforme, sabre-baïonnette au côté.

Les autres, qui n'avaient pas d'examen de baccalauréat à subir, se préparaient de leur mieux à dignement affronter les fatigues de la guerre.

Le reste du dépôt était installé dans les salles de classe et d'étude; les Volontaires montaient à tour de rôle dans la chaire du professeur ou du surveillant, pour écrire leur correspondance.

En dehors des heures d'exercice, on commentait dans les chambrées l'admirable ordre du jour que le major d'Albioussé venait de publier le 16 décembre et que toute la presse reproduisit cette époque :

*« .... Tant qu'il y aura dans notre beau pays un christ et une épée, nous avons droit d'espérer. »*

On s'y entretenait du colonel, dont on n'avait que de très vagues nouvelles; des épisodes de la bataille de Loigny, relatés par les survivants du 1<sup>er</sup> bataillon qui partit pour le Mans le 23 décembre après reformation complète; de l'expectative dans laquelle restaient les deux armées en présence; de la recrudescence du froid, qui était excessif et descendit à — 20° le 25 décembre.

Dans les derniers jours du mois, nous pensions passer le jour de l'an en famille, lorsque nous parvint la nouvelle des combats livrés dans la vallée du Loir, à Troë, Sougé et Montoire.

Raoul des Courtis, tourmenté de l'idée que les Prussiens pourraient arriver au Mans avant nous, demanda à partir d'urgence et m'emmena avec lui.

## II

Nous arrivâmes sans encombre à Sargé, à six kilomètres du Mans, où était cantonné le 3<sup>e</sup> bataillon.

Notre compagnie était installée dans une ferme. Les hommes couchaient dans les greniers à fourrage; les officiers se partageaient les chambres de la maison d'habitation.

Les cuisines des escouades étaient établies en plein air, à l'extérieur d'une charmille. Autour des fours de campagne en terre battue que les Volontaires s'étaient ingénies à construire, ils avaient, avec des planches, organisé des tables et des bancs. Ils avaient même surmonté ces meubles primitifs de branches artistement entrelacées, mais auxquelles, hélas! le feuillage manquait. A l'heure de la soupe, cela avait comme un faux air de la Fête villageoise, non pas au printemps, mais « la même par un effet de neige ».

## III

Le capitaine de la 1<sup>re</sup> compagnie, profitant des quelques jours de repos dont nous étions assurés de jouir, ordonna aux hommes de nettoyer leur linge.

A cet effet, l'abreuvoir de notre ferme, dont il fallut au préalable casser la glace qui avait cinquante centimètres d'épaisseur, fut converti en lavoir.

Chacun y fit sans prétention son petit savonnage, mais les Volontaires de la 6<sup>e</sup> escouade, se croyant plus malins que les autres, décidèrent de procéder à une vraie lessive.

En gens qui en ont vu bien d'autres, ils se servirent de la grande marmite à soupe, et résolurent d'y faire tremper leur linge à tour de rôle.

*(A suivre).*

Marquis des S<sup>\*\*\*</sup>.





POÉSIES FRANÇAISES

LA BRETAGNE

*Potius mori quam fœdari*  
(Devise bretonne).

Voyez, près d'une mer sauvage,  
Nos grands chênes aux larges fronts,  
Dont le temps, le fer, ni l'orage  
N'ont pu déraciner les troncs.

Voyez, pourvu qu'elle chemine,  
En des sentiers choisis et purs,  
Sur nos coteaux, la blanche hermine  
S'exposer à des périls sûrs.

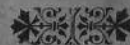
Le chêne où s'émousse la hache,  
C'est l'homme indépendant et fort,  
L'hermine est la beauté sans tache,  
Et fidèle jusqu'à la mort.

C'est là le pays de Bretagne,  
Où l'on fila jadis le lin,  
Au fond de la moindre campagne,  
Pour la rançon de Duguesclin.

C'est le pays de l'Espérance,  
De la Foi, de la Charité,  
C'est un diamant de la France,  
Dans un dur granit incrusté.

Amis, qu'aucun joug ne nous dompte,  
Dignes du sang d'où nous sortons,  
Préférons la mort à la honte,  
C'est la devise des Bretons !

HIPPOLYTE LUCAS.



## BRETAGNE ET POÉSIE

A M. OLIVIER DE GOUREFF.

Oh ! le vieux cri breton qui berça nos ancêtres :  
Bretagne et poésie ! amoureuses chansons,  
J'aime à vous retrouver dans les branches des hêtres,  
Ou près des Océans, aux vastes horizons.

Lorsque le vent de mer agite le feuillage,  
Lorsque les flots houleux roulent en bondissant,  
Dans la sombre forêt, sur le morne rivage  
J'écoute de vos voix le rythme languissant.

Et rien n'est doux au cœur, quand on a l'âme bonne,  
Comme ce chant plaintif que gardent les échos...  
Pour moi, j'aime à rêver sur la lande bretonne,  
Je ne goûte que là les charmes du repos.

Bretagne et poésie, alliance sublime,  
Dans les genêts dorés, aux ajoncs du chemin,  
Sur les coteaux abrupts dont l'œil cherche la cime,  
Je vous revois partout en extases sans fin.

Il semble que dans l'air vous dormiez en silence,  
Pour donner à ceux-là qui vous veulent toujours,  
Quelque chose de vous, affection immense,  
Chaste baiser d'amante, aux touchantes amours.

Sol breton, adoré, terre de poésie !  
Si je quitte ton ciel, je me sens dépérir ;  
Avec mon premier jour, je t'ai voué ma vie  
C'est dans ton sein vivant, que je viendrai mourir.

Mai 1895.

Vicomte ODON DU HAUTAIS.

## HISTOIRE DU CHEVALIER GRIS

DE MARCILLY

La belle province d'Anjou est une de celles qui contiennent le plus grand nombre de vastes et intéressants châteaux. Les uns ne sont que des ruines attestant leur magnificence d'autrefois, d'autres ont été remaniés par des propriétaires, ignorants ou de mauvais goût ; mais une dernière catégorie, malheureusement la moins nombreuse, est restée chez les descendants de ces anciennes familles qui ont respecté ces vestiges des bons vieux temps. Ceux-ci ont restauré, autant que possible, les débris de leur splendeur, quoique bien rapetissés quant à l'étendue.

Le château de Marcilly sur Meaulne appartient heureusement à cette dernière classe. Presque tous ces châteaux possèdent leur légende qui ajoute à l'intérêt qu'inspirent ces vénérables habitations.

Je veux lui en conter une qui a l'immense mérite d'être rigoureusement authentique, et d'autant plus facile à contrôler que les faits se sont produits au commencement de ce même siècle de la fin duquel nous approchons.

Le marquis et la marquise de Rochenore, revenus de l'émigration avec leurs enfants, vinrent habiter leur château de Marcilly : un de leurs neveux, Elzéar de Mailhet, passait son congé de l'armée chez eux et couchait dans une petite chambre au second, où il n'y avait qu'une fenêtre vis-à-vis la porte d'entrée. Un jour il descendit au déjeuner, pâle, défait, ému ; sa tante lui demanda ce qu'il avait. — « Absolument rien, » lui répondit le jeune officier. Mais comme il restait absorbé, sans manger, sa tante le pressa tellement de questions, qu'il finit par dire : — « Oh ! vous allez vous moquer de

« moi... Enfin puisque vous voulez savoir, je vous dirai que la nuit dernière, dès que j'étais couché, j'ai vu un vieux gentil-homme, en costume tout gris Louis XV, s'approcher de mon lit et il me dit : « Je vous charge d'aller dire à ... une des choses les plus importantes pour lui. » Après avoir bien écouté sa commission je lui ai dit. Mais puisque vous savez si bien avertir, veuillez donc me dire à moi, quel est l'avenir qui m'est réservé ? Il m'a répondu : il est brillant, vous arriverez à de grands honneurs, mais la mort vous y atteindra. » La marquise s'efforça de rire, en voyant l'émotion de son neveu, et lui dit : « Mon cher enfant, mais c'est une farce que j'ai voulu te jouer, c'était moi, qui me suis déguisée ! — Vous ! ma tante ? s'écria le jeune homme, non ! non ! cela n'est pas possible, car vous seriez entrée par la porte, et le chevalier gris est sorti du mur vis-à-vis de mon lit ! » A cela il n'y eut rien à répondre. Elézéar de Mailhet refusa de dire le nom de l'ami qu'il était chargé d'avertir, et ne voulut jamais répondre à aucune question sur son compte. Il quitta Marcilly bientôt après et s'en alla rejoindre son régiment, mais en passant par le château de Vachère, propriété de sa famille située dans la Haute-Loire, presque au pied du Meyeur, la plus haute cime des Cévennes.

Le dernier baron de Mailhet vient de mourir, sans enfants, et le fils de sa sœur hérite de ce château depuis tant de siècles dans sa famille, il est entouré d'immenses lacs et de belles forêts ; les révolutions l'ont ignoré, car abrité loin des routes et difficile d'accès pendant les longs hivers rigoureux de ces altitudes, on a pu y conserver un véritable musée d'objets accumulés par tant de générations consécutives.

Elézéar était l'aîné des frères ; le plus jeune, Enido, m'a raconté la suite de cette histoire, il n'avait que 15 ans alors, voici son récit :

« J'étais encore au lit un matin, lorsque je vis entrer précipitamment mon frère Elézéar en uniforme, et j'ai crié : « Oh ! que tu es donc beau Elézéar avec ton superbe uniforme ! » — Il me répondit d'un ton grave : Tu n'es plus un enfant Emile, je viens vous dire à tous, un dernier adieu. — Alors il me raconta toute la prédiction du chevalier Gris, en ajoutant : « Je vais rejoindre mon

« régiment, et je n'en reviendrai pas. » — Puis il me dit : Toi tu te marieras jeune, tu auras un fils qui mourra à vingt ans, d'une manière bien triste. — Cela s'est réalisé, mon fils est mort subitement devant sa mère et les cheveux de ma femme ont blanchi, tels que vous les voyez à présent ... Ne lui parlez jamais de ce que je viens de vous raconter. »

Elézéar partit avec son régiment et voici comment M. Thiers raconte sa fin glorieuse au siège de Badajos.

« Le lieutenant du génie Mailhet, descendu dans le fossé au milieu de cette affreuse mêlée, et attendant, la mèche à la main, l'instant propice, mit le feu au long chapelet de bombes et de barils d'artifices disposé au pied de la contrescarpe. Alors commença, sur les derrières des colonnes d'assaut et sur les pas de celles qui les soutenaient, une suite d'explosions formidables, qui, se succédant de seconde en seconde, lançaient tour à tour la mitraille, les éclats de bombe, et des torrents d'une lumière sinistre ; de moment en moment cette lumière meurtrière jaillissait de l'obscurité, était remplacée par les ténèbres, puis jaillissait de nouveau et chaque fois la mort s'en échappait sous mille formes. Malheureusement l'intrépide Mailhet fut lui-même frappé par un éclat de bombe. »

Détail fort curieux, le propriétaire actuel de Marcilly en réparant le château, il y a une vingtaine d'années, découvrit caché sous le plâtrage de la petite chambre où la vision avait eu lieu, une ancienne porte murée exactement vis-à-vis l'endroit d'où Elézéar de Mailhet avait vu sortir le chevalier Gris, et elle donnait sur un escalier !



## NOTICES ET COMPTES RENDUS

SOUS L'ETENDARD. L'ASSAUT DE LOIGNY, par Art. Roé, Paris,  
Calman Lévy, 1895.

Tout fraîchement sorti de presse, ce petit volume contient deux parties : Au Polygone et l'Assaut de Loigny. La première est une série de notes écrites au jour le jour, donnant les impressions variées de l'officier pendant le service actif des manœuvres. Ce sont des clichés d'une charmante vérité. Il est assez de mode parmi les écrivains d'aujourd'hui, de laisser lire à livre ouvert dans l'intimité de leur pensée. Cela n'est pas un mal, mais le triste c'est que bien souvent en se mettant ainsi à nu, on n'exhibe que d'affligeantes pauvretés dont le lecteur est vite lassé. Ici, au contraire, nous sommes de plus en plus charmé par l'allure franche et vive de ces notes. C'est bien un cœur de soldat dont nous entendons de si près les battements. Les pages s'envolent prestes et légères, vous attirant dans une sympathie dont on ne peut se défendre, malgré le dur caillou qui vous blesse vers les dernières pages. Mais arrivons à L'Assaut de Loigny.

Un quart de siècle s'est écoulé depuis ce terrible jour du 2 décembre 1870. Comme on l'a remarqué cent fois, les événements historiques ne sont jamais écrits avec la perfection voulue que si le temps leur a donné sa consécration. Cela se comprend : trop rapprochés de nous, les faits sont presque sous nos yeux, avec les témoins, les acteurs de ces grandes scènes. Mais lorsque les années ont passé et que de nouvelles générations arrivent, il devient nécessaire alors de faire revivre pour elles, avec toute la puissance de la vérité historique, ce qu'elles n'ont pas connu. Cette heure a sans doute sonné pour l'héroïque campagne des zouaves pontificaux, car l'Assaut de Loigny, sous une forme éminemment littéraire, est la plus admirable page qui ait été écrite sur ce sujet. Pour nous faire pénétrer dans toutes les péripéties de ce drame chrétien, l'auteur s'est pour ainsi dire incarné dans le digne religieux qui accompagnait cette troupe de braves.

On ne peut analyser cette peinture qui reste tout d'une pièce, malgré le fini des détails. Citons au hasard.

Le général de Sonis, inquiet du mouvement de la 3<sup>e</sup> division se porte en avant et rejoint un régiment de fuyards qui, après avoir lâché pied se sont jetés à terre, blottis entre les sillons. — « Debout ! En avant » cria-t-il. En avant sur Loigny ! — Il accompagna son commandement d'un ample geste qui était l'action même, et se jeta dans le mouvement qu'il ordonnait. Derrière lui, les spahis de son escorte frappaient avec le sabre les soldats prosternés, comme on fustige des animaux « vautrés, paresseux à se lever ; et la même voix inconnue s'entendait de nouveau parlant dans cette langue d'enfants qui revient à la bouche des hommes sur le champ de bataille :

« Allons ! les garçons ! c'est notre tour !... c'est pour le pays ! » Sonis « n'avait pas parcouru vingt mètres quand il se retourna pour la première fois. Un espace double le séparait du bataillon qui reculait. — « Les misérables ! les misérables ! répéta-t-il, au comble de l'angoisse et du dégoût ; ils livrent la France !

« Un silence répondit, durant lequel ce chef et cette troupe sentirent entre eux une mutuelle et entière impossibilité. Lui, les bras croisés, regardait l'acte monstrueux s'accomplir ; le rang continuait à rétrograder par endroits ; d'autres parties s'effondraient par terre ; c'était comme un corps ivre qui chancelait et divaguait.

« En même temps il songeait aux zouaves de Charette et tourna bride pour les aller chercher. Il avait besoin d'eux ; et, sans doute nulle bouche ne peut dire et nulle plume écrire de quel immense amour il les aima durant les brefs instants de ce retour.

« En avant ! cria Charette, — et les zouaves mirent l'arme sur l'épaule droite, les clairons portèrent leurs instruments à leurs lèvres. — « Marche !... » acheva-t-il, et le bruit des hourras couvrit la sonnerie de la charge, et tous saisissant à pleine main le fourreau du sabre-baïonnette, penchés en avant, détendus dans leur effort, ivres de leur vitesse, se lancèrent au pas de course.

« La réponse prussienne éclata par salves lointaines.....

« Aveuglés, mais marchant quand même, les zouaves s'entrechoquaient entre eux ; des balles à bout de vitesse leur fouettaient les jambes ; des ronflements graves, accompagnant les éclats invisibles

« dans l'air, déchiraient leurs oreilles par des crescendo brusques et leur faisaient serrer, frissonnant, leurs coudes contre leurs corps..... »

« Le Père s'était arrêté pour absoudre un officier d'intendance qui se mourait, le ventre ouvert. Distançé, il courait en tenant à deux mains sa robe et son manteau. Au loin, la ligne fuyante marquait par son aspect oscillant la cadence de sa propre marche, elle fluctuait à fleur de terre, se fondait dans le crépuscule. »

« Ils n'arriveront pas !... songea-t-il frappé de leur faiblesse évidente ; et il remarqua en même temps sous leurs pieds le sol tout jonché de pantalons rouges. Les soldats, rebelles tantôt à la voix de Sonis, demeuraient là, couchés dans les sillons. »

« Colonel !... Monsieur !... disait-il, essoufflé, au lieutenant-colonel de ce régiment, voyez cette brave troupe... la laisserez-vous massacrer ?... Je vous en prie... vous êtes chrétien... Marchez, si ceux-là n'ont pas pu aller devant, qu'ils aillent au moins derrière. »

« L'officier tournait le dos aux rangs désunis et tordait silencieusement sa moustache ; à la fin, jetant un double regard derrière et devant lui il répondit :

« — Ce ne sont pas les mêmes hommes... »

Ce ne sont pas les mêmes hommes, ces fils d'un même pays ? Qui donc a creusé entre eux cette étrange séparation ? Cela n'est que trop facile à deviner : les uns sont des croyants, et pour les autres la foi est éteinte. Impuissants à saisir le problème si grand et si simple de la vie, ils sont restés hypnotisés sous cette faiblesse charmeuse de l'orgueil qui limite tout à ses propres ressources. Dans le courant ordinaire de la vie, cela donne une belle assurance, et l'on regarde avec dédain ces faibles qui ploient le genou devant l'Invisible ; mais au jour suprême, qui peut se vanter de trouver uniquement en soi cette force surhumaine qui ne vient que d'en haut ?

Nous nous sommes laissés entraîner à citer beaucoup plus que nous n'aurions voulu, car il est difficile de s'arrêter dans cette marche de Loigny. Ces passages ne donnent toutefois qu'une idée lointaine d'une œuvre où tout se tient et court au but, comme les zouaves à la charge. Que de belles pages nous aurions dû noter ; que de scènes tout intimes d'une réalité poignante ! Relevons cependant un petit détail que l'auteur, si bien renseigné, ne pouvait cependant guère connaître, mais que nous tenons du héros de l'affaire. C'est au sergent J. James que revient, ainsi qu'à Le Parmentier, l'honneur de ce sauvetage. C'est lui qui retrouva le soir, sur le champ de bataille, ce petit zouave blessé et

égaré, découvrit à son bras le drapeau et, en ramenant son blessé à Villepion, le remit au sergent-major Landeau qui confia la bannière au père Doussot.

Sous le pseudonyme d'Art. Roé, nous croyons deviner un très estimé officier de ce corps d'élite de notre artillerie française : *Au Polygone est* trop vécu pour qu'il en soit autrement. Puisqu'il a en main ce don merveilleux du talent, nous sommes heureux qu'il l'ait fait servir à nous guider sur ce glorieux calvaire de Loigny. Sa pensée a de grandes et faciles envolées : elle va loin sans monter encore assez haut. Quand le cœur est si bien à l'unisson des sentiments de la foi, il doit logiquement y atteindre ; le triste rôle des neutres n'a rien de séduisant pour les âmes d'une si belle trempe.

P. DE LISLE DU DRÉNEUC.

ANNUAIRE DU CONSEIL HÉRALDIQUE DE FRANCE, huitième année. — Paris, 1895.

Plusieurs de mes collègues de la Société des Bibliophiles Bretons sont membres du Conseil Héraldique de France et n'ont pas besoin que je leur signale l'excellent *Annuaire* de ce Conseil. C'est aux autres que je m'adresse, à ceux qui ne sauraient être appelés des profanes, car l'*Annuaire*, si intelligemment dirigé et en grande partie rédigé par le vicomte de Poli, intéresse tous les Français amoureux du passé.

Voilà huit ans que notre très distingué confrère a fondé le Conseil Héraldique, qui compte aujourd'hui plus de 800 membres et voici le huitième Bulletin annuel qu'il publie. Nous y ferons ample provision d'articles et de documents ; nous y remarquerons surtout, à côté de vers charmants de MM. Barghon de Fort-Rion, vicomte de Colleville, A. de Marfenne, A. Millien, E. Mossot, Emile Travers, un travail de M. de Poli « Croisés de France », qui renferme des trésors d'érudition et constitue un petit livre d'or de la noblesse ou plutôt de la nation française en Palestine. On ne saurait mieux préparer le huitième centenaire de la première croisade. M. de Poli pense que l'*Annuaire* du Conseil Héraldique serait avantageusement remplacé par une *Revue* mensuelle. Nous nous associons de tout cœur à ce vœu.

O. DE G.

L'HOPITAL SAINT-YVES DE RENNES, ET LES RELIGIEUSES AUGUSTINES DE LA MISÉRICORDIE DE JÉSUS, par le comte de Bellevue. — Rennes, librairie Pihon et Hervé, éditeurs, 1895.

M. le comte Xavier de Bellevue fait le plus noble emploi de ses loisirs. Nous avons lu, de lui, plus d'une savante étude où l'amour du passé s'éclaire des lueurs de l'érudition ; nous nous souvenons, en particulier, des pages où il a fait revivre l'aimable sieur de la Touraille, le plus lettré des gentilshommes campagnards d'autrefois ; son grand et beau travail sur l'Hôpital Saint-Yves de Rennes, qui atteint les proportions d'un gros volume, met le sceau à sa réputation.

C'est en 1644, aussitôt après leur arrivée à Rennes, que les religieuses Augustines, déléguées de la maison de Dieppe, prirent possession de l'Hôpital Saint-Yves qui datait déjà de près de trois siècles (1358). Depuis cette époque, et jusqu'à l'année 1858, où elles quittèrent le vieil hôpital pour aller continuer dans le nouvel Hôtel-Dieu leur admirable mission de charité et de dévouement, elles consignèrent dans leurs Archives (*Annales et Lettres Circulaires*), des récits, des renseignements précieux pour l'histoire de leur ordre et de la ville de Rennes que M. de Bellevue a été admis à recueillir.

Notons, entre autres événements, la relation de la révolte de 1675 dont les pieuses servantes de Dieu apprécient sévèrement la terrible répression, celle de l'incendie de 1720, image sensible, « du lieu d'horreur, dont la Justice divine menace le pécheur obstiné ». Les persécutions que la Révolution infligea aux religieuses Augustines ; leur captivité dans la Grande Prison et la Tour-le-Bat font l'objet d'un long récit, consigné aux *Annales de Saint-Yves* et qui, sous la plume du principal auteur M<sup>me</sup> Gedouin (Mère Saint-Stanislas) touche à l'éloquence par le simple exposé des faits. M. le comte de Bellevue ne s'est pas borné à extraire de ces documents les pages les plus intéressantes et à raconter lui-même, en historien ému, les fastes du vieil hôpital et les mérites de ses humbles desservantes. Il a placé en appendice des Notices biographiques, fort précieuses pour les familles rennaises, sur les religieuses Augustines de Saint-Yves de Rennes, de 1644 à 1858, un aperçu historique sur les autres maisons hospitalières desservies en Bretagne par les Augustines, d'autres pièces justificatives, une excellente table des noms de personnes citées dans l'ouvrage.

On le voit, rien ne manque à ce beau livre, admirablement imprimé, orné de lithographies qui font honneur à la maison Fr. Simon, de Rennes. Il se dégage de l'œuvre de M. le comte Xavier de Bellevue un parfum de science et de piété ; c'est comme un petit « *Port Royal* » plus orthodoxe, que l'auteur a voulu mettre sous la protection de sa sœur, Augustine hospitalière de Saint-Yves. O. DE GOURCUFF.

LA PAROLE EN PUBLIC, par Maurice Ajam, avocat. — Paris, Chamuel, éditeur, 1895.

On peut dire que ce livre vient à point, car c'est un guide et un manuel de l'orateur et jamais, autant qu'aujourd'hui, on ne parla en public. « Nos mœurs démocratiques, — dit M. Ajam — ont eu pour résultat de provoquer l'éclosion d'une quantité considérable de personnages qui sont dans la nécessité de parler devant leurs concitoyens assemblés. Il n'y a pas de maire qui ne soit forcé de haranguer son Conseil municipal, pas d'individu revêtu de fonctions publiques, si minces soient-elles, qui n'ait à prononcer son oratuncule, en un jour de comice agricole. Que dis-je ? Cette nécessité de la parole publique ne poursuit-elle pas jusqu'aux hommes les plus modestes dans le sein de la vie privée ? Qui de nous n'est exposé à cette fatalité inéluctable du *toast*, fût-ce seulement dans ce banquet de *labadens* ? » A tous ces orateurs plus ou moins improvisés M. Maurice Ajam, avocat distingué lui-même, indique la marche à suivre et donne sans pédantisme les conseils que lui suggèrent les dernières découvertes de la psychologie et de la physiologie. Il n'y a pas un jeune homme que ce livre ne puisse préparer à affronter moralement et matériellement les luttes de la parole ; il n'y a pas un professeur, un conférencier, un homme politique, qui ne trouve à y apprendre, à s'y perfectionner. M. Ajam joint l'exemple au précepte ; il étudie et fait connaître les procédés des grands ou des célèbres orateurs, de Bossuet à Berryer, et de Mirabeau à Gambetta ; M. Sarcey même, type de verbo-moteur, n'est pas oublié. Les anecdotes fourmillent dans ce livre utile, agréable par surcroît. O. DE G.

JEAN-JACQUES ROUSSEAU ET SES VISITEURS, par Hippolyte Buffenoir. — Paris, typographie A. Hennuyer, 1895.

Tout n'a pas été dit sur Jean-Jacques, puisque M. Hippolyte Buffenoir, poète et prosateur fort apprécié, un des admirateurs les plus éclairés du philosophe genevois, nous donne en une curieuse brochure

l'avant-goût d'un livre qu'il prépare « Jean-Jacques Rousseau et ses visiteurs ». Des pièces inédites ou très peu connues recueillies par M. Buffenoir (cahier de notes de M. Champagneux, maire de Bourgoïn, récit du prince de Croy-Solre, souvenirs du prince de Ligne, de Bernardin de Saint-Pierre), il résulte que Rousseau eut le cœur excellent et le caractère détestable. M. Buffenoir apporte des documents nouveaux à l'appui de cette vérité ; il nous fait pénétrer dans la vie de ce pauvre homme de génie, dont l'influence sur les lettres françaises (nous ne parlons que de celle-là) fut certainement des plus fécondes.

O. DE G.

L'ABBAYE DE MELLERAY AVANT LA RÉVOLUTION, par M. l'abbé Guillotin de Corson. — Saint-Brieuc, René Prudhomme, 1895.

En dehors des *Preuves* de Dom Morice, les documents sur la grande abbaye de la Trappe de Melleray sont excessivement rares ; c'est donc un nouveau et très appréciable service que rend M. l'abbé Guillotin de Corson à l'histoire ecclésiastique bretonne, en publiant une excellente monographie de cette abbaye. M. de Corson traite d'abord de la fondation de Notre-Dame de Melleray, au XII<sup>e</sup> siècle ; dans l'énumération des donations faites aux abbés, il cite presque toutes les familles nobles de la baronnie de Châteaubriant ; son récit, où l'archéologie et même l'art religieux trouvent leur compte, s'arrête au seuil de ce siècle, non sans un hommage rendu aux grandeurs présentes. « C'est vraiment aujourd'hui — conclut l'auteur faisant allusion à l'étymologie du mot Melleray — qu'on peut comparer cette belle et pieuse abbaye à une ruche. »

O. DE G.

LÉGENDES ET CURIOSITÉS DES MÉTIERS, par Paul Sébillot. IV : *Les coiffeurs*. V : *Les couturières, dentellières et modistes*. Paris, E. Flammarion, éditeur, 1895.

Les intéressantes *Légendes et Curiosités des métiers*, de M. Paul Sébillot, comptent aujourd'hui deux monographies de plus : l'une consacrée aux *Barbiers*, l'autre aux *Couturières, dentellières et modistes*.

J'ai écrit « *Barbiers* », au lieu de « *Coiffeurs* ». Le dernier mot, choisi par M. Sébillot, a un sens plus vaste. Ces « artistes » qui ont été au-

trefois chirurgiens, et même, sous Louis XVI, architectes, ont gardé leur réputation légendaire de bavards. Je signalerai même à notre érudit confrère, à côté de celle de Lebrun, une autre imitation de la célèbre épigramme de Martial, due au poète nantais Séraphique Bertrand.

Quand le barbier Siffot me tient à la mâchoire,  
Chaque coup de rasoir est suivi d'une histote,  
Si bien que dans le temps qu'il met à me raser,  
La barbe est revenue, il faut recommencer.

Un tel sujet prêtait aux anecdotes. M. Sébillot en a amassé des gerbes dans les vieux ouvrages et les jeunes souvenirs.

L'illustration, la plus variée du monde, reproduit d'amusantes images de Marillier et de Cochin, de Carle Vernet et de Pignal.

Le sujet de l'autre monographie est plus gracieux, plus grave aussi. C'est une si haute préoccupation que la toilette des femmes ! M. Sébillot a légèrement croqué les silhouettes des modestes aieules de nos importantes couturières et de nos considérables modistes ; il a éclairé son texte de jolies estampes de Binet ou de Gavarni, bannissant, comme trop lestes, ces deux pendants qui ont pour titre : « *Le lever et le coucher des ouvrières en modes*. » Il s'est arrêté complaisamment devant les dentellières des Flandres, dont le métier tout poétique devait faire éclore des légendes.

Ces deux nouveaux cahiers ne le cèdent en rien aux trois précédents. L'auteur ne s'arrêtera pas en aussi bon chemin ; nous attendons de lui toute une petite, et très charmante encyclopédie.

O. DE GOURCUFF.



## CHRONIQUE DES BIBLIOPHILES

### SOCIÉTÉ DES BIBLIOPHILES BRETONS

ET

### DE L'HISTOIRE DE BRETAGNE

SÉANCE DU 8 MAI 1895

PRÉSIDENTE DE M. ARTHUR DE LA BORDERIE, DE L'INSTITUT, PRÉSIDENT.

A l'occasion du cinquantenaire de la Société archéologique de Nantes et de la Loire-Inférieure, auquel elle avait été conviée, la *Société des Bibliophiles Bretons et de l'histoire de Bretagne* s'est réunie à Châteaubriant, dans une salle de l'ancien château des barons servant actuellement de Tribunal.

Après avoir assisté à la séance de la Société archéologique, présidée par M. de la Nicollière-Teijeiro, son président, en même temps que membre de la *Société des Bibliophiles Bretons*, celle-ci aborde son ordre du jour à trois heures et demie.

Sont présents : MM. A. DE LA BORDERIE, *président*; LE MEIGNEN et baron des JAMONNIÈRES, *vice-présidents*; Alfred LALLÉ, Claude DE MONTI DE REZÉ, Camille DUPUY, *membres du Conseil de la Société*, et une vingtaine d'autres membres.

Le président se félicite de ce que le point de la Bretagne où nous nous sommes ralliés ait permis à plusieurs de nos confrères de l'Ille-et-Vilaine et du Morbihan de se joindre à ceux de la Loire-Inférieure.

#### ADMISSIONS

Ont été reçus membres de la Société :

I. — Dom DEBROISE, religieux Bénédictin de l'abbaye de Solesmes, présenté par M. l'abbé Robert et M. A. de la Borderie.

SOCIÉTÉ DES BIBLIOPHILES BRETONS

397

II. — M. Camille BALLU, conservateur des hypothèques à Vannes, présenté par MM. A. de la Borderie et Le Meignen.

III. — M. l'abbé LE FRANC, vicaire à Notre-Dame de Josselin, présenté par MM. A. de la Borderie et de l'Estourbeillon.

IV. — M. le docteur BÉCIGNEUL, à Nantes, présenté par MM. Boubée et Josse.

V. — M. Georges PERTHUIS, à Nantes, présenté par MM. Boubée et Josse.

M. le président exprime les regrets causés à la Société par la perte de M. Perthuis-Laurant, décédé depuis la dernière réunion. Trésorier des *Bibliophiles Bretons* depuis leur origine, M. Perthuis a rempli jusqu'à la fin avec un zèle infatigable ses importantes fonctions. La solennité de la séance ne permet pas à M. de la Borderie de s'étendre sur les qualités de notre regretté confrère autant qu'il l'eût fait dans une réunion plus intime.

M. Alcide Dortel n'ayant pas cru, pour des raisons d'ordre privé, pouvoir conserver les fonctions de secrétaire, auxquelles il avait été récemment appelé, M. le président en témoigne son regret et l'on procède au remplacement de MM. Perthuis-Laurant et Dortel.

#### ELECTIONS

M. Eugène BOUBÉE, trésorier-adjoint est nommé trésorier.

M. René BLANCHARD, bibliothécaire-archiviste est élu secrétaire ; il conservera ces deux fonctions jusqu'au prochain renouvellement triennal du Bureau.

#### ÉTAT DES PUBLICATIONS

On fait circuler la 5<sup>e</sup> et dernière série, actuellement sous presse, des *Lettres et mandements de Jean V*, édités par M. Blanchard. Elle comprendra : une planche-document en héliogravure Dujardin, la fin des Actes (années 1441 et 1442), un supplément aux Actes, un supplément à l'itinéraire, et une Table générale des noms propres.



Il ne reste plus à imprimer que les dernières feuilles de la Table et le volume pourra être distribué d'ici un mois.

En raison du grand nombre d'Angevins que nous sommes heureux de compter parmi nos confrères, M. Camille Ballu demande à la Société de consacrer l'une de ses prochaines publications à des documents ou à des études littéraires et historiques concernant l'Anjou. Cette proposition, appuyée par le Bureau, est adoptée en principe par la Société, sauf au Bureau à s'entendre ultérieurement avec M. Ballu sur le moyen d'y donner satisfaction, dans un de nos volumes du format in-4°. Mais, — d'après l'alternance des formats adoptée pour nos publications, — entre cet in-4° et le dernier in-4° des *Lettres du duc Jean V*, il y aura lieu d'éditer un volume du format in-18, continuant la série commencée de notre *Petite Bibliothèque bretonne*.

Les trois précédents volumes de cette *Petite Bibliothèque* ayant été consacrés à la poésie, le prochain sera en prose. Sur la proposition de M. de la Borderie, il est décidé que ce volume sera formé de deux des dernières et des plus rares œuvres du célèbre auteur breton Lesage : *La Valise trouvée* et les *Mélanges de saillies amusantes*.

M. le président intéresse vivement l'assistance, en lisant quelques pièces détachées des deux petits volumes de Lesage, dont la réimpression vient d'être votée.

LE BUREAU DE LA SOCIÉTÉ DES BIBLIOPHILES BRETONS.

#### OUVRAGES OFFERTS

Par M. le duc DE LA TRÉMOILLE :

*Les La Trémoille pendant cinq siècles*. Tome troisième, Charles, François et Louis III (1485-1577). Nantes, Grimaud, 1894. In-4°, x-264p.

Par M. LÉON SÉCHÉ :

*Œuvres choisies de Joachim du Bellay*, avec une introduction et des notes par Léon Séché. Frontispice de Ludovic A Heaume ; dessins

à la plume de Corabœuf. Paris, édition du Monument, 1894. In-4°, cxi-271 p.

*La Fête de Joachim du Bellay à Ancenis*. (2 septembre 1894). Discours prononcés à cette occasion par MM. José-Maria de Heredia et Ferdinand Brunetière, membres de l'Académie française, et M. Armand Silvestre, délégué du Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts. Paris, Librairie historique des provinces, 1894. In-4°, 122 p.

Par M. le baron GAËTAN DE WISMES :

*Le Manoir de la Pétardière et son registre inédit*, par le baron Gaëtan de Wismes. Vannes, Lafolye, 1894. In-8°, 18 p.

*Où doit-on placer la légende du dragon de saint Méen?* par l'abbé Allard. Notes complémentaires, par le baron Gaëtan de Wismes. Vannes, Lafolye, 1894. In-8°, 12 p.

*La Chanson du pays*, drame en un acte, en vers, par le baron Gaëtan de Wismes. Rennes, Fr. Simon, 1895. In-16, 32 p.

Par M. le vicomte ODON DU HAUTAIS :

*Le Passage du Port-aux-Gerbes sur la Vilaine, au XVII<sup>e</sup> siècle*, par le vicomte Odon du Hautais. Vannes, Lafolye, 1894. In-8°, 11 p.

*Notes historiques*. I. *Une lettre de répit (1689)*. II. *Séjour de la flotte française en Vilaine (1759-1761)*, par le vicomte Odon du Hautais. Vannes, Lafolye, 1894. In-8°, 16 p.

Par la Société historique et archéologique du Maine :

*Revue historique et archéologique du Maine*, t. XXXV et XXXVI, 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> semestres 1894. Mamers et Le Mans, 1894. In-8°, 336 et 352 p.

Par l'Imprimerie MELLINET :

*Etrennes nantaises* (105<sup>e</sup> année). *Annuaire de commerce de Nantes et du département de la Loire-Inférieure pour 1895*. Nantes, Mellinet, [1895]. In-18, 431 p.

Par le MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE :

*Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France*. — Départements : t. XXIV, Rennes, Lorient, Lannion, Vitré,

etc. ; t. xxv, Poitiers, Valenciennes ; t. xxvii. Avignon. In-8°, 1894.  
— Paris : Bibliothèque de l' Arsenal, t. ix ; table générale des archives de la Bastille. In-8°, 1894.

— *Comité des travaux historiques et scientifiques. Bulletin historique et philologique.* Année 1894, n<sup>os</sup> 1 et 2. Paris, Imprimerie Nationale, 1894. In-8°, 436 p., 5 pl.

Par MM. PLIHON et HERVÉ :

*Répertoire général de bio-bibliographie bretonne*, par René Kerviler. Fascicules xx et xxi. Rennes, Plihon et Hervé, 1894-1895. In-8°.

N. B. — Messieurs les Sociétaires sont prévenus que les ouvrages de la Bibliothèque, régulièrement inscrits au procès verbal de chaque séance, sont à leur disposition. Il suffit d'en adresser la demande à M. Blanchard, bibliothécaire, 11 bis, quai Turenne.



---

Le Gérant : R. LAFOLYE.

---

Vannes. — Imprimerie LAFOLYE, 2, place des Lices.